

**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**LUNDI 4 MAI 2026, 19 H**

**10 – Sujets d’ouverture**

- .01 Déclaration d’ouverture
- .02 Adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d’arrondissement du 4 mai 2026
- .03 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d’arrondissement tenue le 7 avril 2026
- .04 Point d’information
- .05 Période de questions du public

**12 – Orientation**

- .01 Motion pour l’exclusion des coopératives d’habitation du projet de loi 20

**20 – Affaires contractuelles**

- .01 1265387001 Approuver 9 conventions de contribution financière avec les organismes « AmiEs du parc des Gorilles », « Petite Patrie Collectif » et « Milieu de Vie Masson Village » dans le cadre du programme Projets participatifs citoyens 2026 de Rosemont–La Petite-Patrie – Octroyer des contributions financières totalisant 59 400 \$ toutes taxes incluses, le cas échéant à même le budget de fonctionnement 2026 de l’arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la période allant du 5 mai 2026 au 31 décembre 2026 (contrat 26-032-CG)
- .02 1269936001 Autoriser une dépense de 1 406 267,88 \$, taxes incluses (contrat : 925 814,63 \$ + contingences : 185 162,93 \$ + variation de quantités 138 872,19 \$ + incidences 156 418,13 \$) - Octroyer un contrat à « Construction Viatek inc. » au montant de 925 814,63 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l’arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR-1 2026) - Appel d’offres public 26-012-VP (5 soumissionnaires)
- .03 1269819001 Autoriser une dépense totale de 1 146 660,43 \$, taxes incluses (contrat : 701 150,61 \$ + contingences : 105 172,59 \$ + variation de quantités 70 115,06 \$ + incidences 270 222,17 \$) - Octroyer un contrat à « Conception PLHP inc. » au montant de 701 150,06 \$, taxes incluses, pour construction de saillies de trottoirs (2026) - Appel d’offres public 25-101-VP (8 soumissionnaires)
- .04 1269609002 Autoriser une dépense totale de 321 074,53 \$, taxes incluses - Prolonger les deux contrats accordés d’une valeur de 107 780,90 \$ pour le lot 1 et 213 293,63 \$ pour le lot 2, taxes incluses à « 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti) », pour le service d’enlèvement de graffitis sur le domaine public et privé pour l’arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de 12 mois - Appel d’offres public numéro 24-006-TP / 24-20399, lots 1 et 2 (2 soumissionnaires)
- .05 1260297015 Approuver un avenant modifiant la convention de contribution financière avec l’organisme « Marchés d’Ici » - Octroyer une contribution financière supplémentaire de 7 000 \$ à la contribution financière déjà octroyée par la résolution CA26 26 0025 pour la réalisation du Marché Angus 2026

### 30 – Administration et finances

- .01 1266267004 Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 28 février au 3 avril 2026 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)
- .02 1266417004 Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise du passif environnemental au titre des sols contaminés, d'un budget additionnel d'un montant de 97 380,89 \$, net de ristournes, pour les services professionnels reliés à l'élaboration des plans et devis des mesures de mitigation des gaz requises dans le cadre du projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette
- .03 1266417003 Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de Réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette
- .04 1268695002 Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers, au montant de 50 000 \$, pour la réalisation de travaux visant à assurer la sécurité du public par la Direction du développement du territoire et des études techniques
- .05 1260297013 Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 75 000 \$ pour le financement d'une étude de potentiel de vocation économique et culturel de l'édifice du Bain Saint-Denis, situé au 7075, rue Saint-Hubert
- .06 1269187001 Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers, au montant de 50 000 \$ pour la réalisation d'études environnementales pour le site du parc du Père-Marquette par la Direction du développement du territoire et des études techniques
- .07 1260284001 Approuver la création du comité des finances de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et nommer deux membres élus pour y siéger

### 40 – Réglementation

- .01 1268724004 Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Piano public Petite-Italie », « Marche des patriotes », « Piano Public Plaza St-Hubert », « La Petite-Italie en fête », « Piano Public parc Molson », « Tour de l'île », « Ouverture de saison », « Leloup et ses fourmis - 4e édition », « Fête journée d'ouverture de la saison de baseball 2026 », « Stations loisirs », « Fête nationale du Québec à Montréal », « Îlot aux trésors », « Soirée Salsa Cubaine et Rueda », « Zone artistique temporaire », « Le traditionnel Défilé de la Fête nationale à Montréal », « Fête nationale au parc Joseph-Paré », « Jeudis show », « Tournoi provincial 9U de BGR », « Théâtre de la roulotte », « Indiscrétions publiques », « Spectacle de cirque », « Jeux de la rue estivaux 2026 », « Conte de jardin », « Concert Campbell », « Cinéma en famille », « Théâtre de la roulotte », « Théâtre de la roulotte », « Chansons françaises avec un chansonnier », « Championnats régionaux 9U 2026 », « Soirée hommage à Moist et Our Lady Peace par Silver and Clumsy », « Fête de la rentrée 2026 », « Journée fermeture et remise de trophées » - Approuver une convention de soutien technique avec « Fillactive » pour son événement « Célébrations Fillactive »

- .02 1260297010 Édicter une ordonnance - Interdire la circulation des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés, de 11 à 17 heures, du 4 juin au 18 octobre 2026 inclusivement
- .03 1260297009 Édicter trois ordonnances afin d'autoriser la tenue d'un marché public fermier, chaque samedi, pendant la période du 27 juin au 5 septembre 2026 de 10 h à 14 h au parc Joseph-Paré
- .04 1260297011 Édicter deux ordonnances, en vertu du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) et du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), afin d'autoriser les camions de cuisine de rue et les vélos triporteurs aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées dans certains parcs de l'arrondissement, pour la période du 15 mai au 31 octobre 2026 et approuver les sites identifiés
- .05 1260297012 Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3.1 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre des projets des Quais Masson et des placettes sur Beaubien Est
- .06 1269228001 Édicter une ordonnance afin d'autoriser un dépassement des heures prévues à l'article 10 du Règlement sur le bruit (RCA-180) pour la réalisation des travaux de pavage en 2026 sur le boulevard Rosemont, la rue Beaubien Est et la rue Saint-Zotique Est dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- .07 1267624001 Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement sur le comité consultatif sur la participation citoyenne de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie »
- .08 1269944002 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un second projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment mixte de 5 étages comprenant 15 logements et des locaux socio-communautaires pour la propriété située au 2570, boulevard Rosemont



---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

---

Séance ordinaire du lundi 4 mai 2026

Résolution: CA26 26

---

### Motion pour l'exclusion des coopératives d'habitation du projet de loi 20

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec traverse une crise de l'abordabilité sans précédent et que 20% des ménages ont eu de la difficulté à payer leur loyer en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce contexte de crise du logement - marqué par la hausse des loyers, la précarité résidentielle et la pénurie de logements abordables -, les coopératives d'habitation représentent une solution durable et structurante pour assurer le droit au logement;

**CONSIDÉRANT QUE** 50% des coopératives d'habitation du Québec sont situées à Montréal;

**CONSIDÉRANT QUE** les coopératives d'habitation constituent une composante essentielle du parc de logements communautaires hors-marché, et qu'elles contribuent à protéger des unités de logement de la spéculation immobilière;

**CONSIDÉRANT QUE** les coopératives d'habitation sont des entreprises collectives à but non lucratif qui offrent des logements à leurs membres, lesquels sont à la fois locataires de leur logement et copropriétaires collectifs de l'immeuble, et en assurent démocratiquement la gestion;

**CONSIDÉRANT QUE** ce modèle repose sur des valeurs de solidarité, de participation citoyenne, de démocratie interne et de prise en charge collective du milieu de vie, contribuant ainsi à la cohésion sociale et à l'engagement communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les coopératives d'habitation reposent sur un modèle qui permet d'offrir des logements de qualité à des coûts inférieurs au marché privé, notamment grâce à la propriété collective, à l'absence de recherche de profit et à l'implication directe des membres dans la gestion et l'entretien des immeubles;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion d'une coopérative repose sur l'engagement bénévole des membres, qui doivent assurer la formation, la relève, la planification financière, la gestion immobilière et la vie associative, et que la sélection des membres est une composante essentielle de cette autonomie;

**CONSIDÉRANT QUE** les coopératives d'habitation favorisent la mixité sociale et répondent aux besoins de diverses clientèles, incluant des familles, des personnes seules, des personnes âgées et des ménages à revenus diversifiés;

**CONSIDÉRANT QUE** deux locataires en coopératives sur trois sont des femmes, que la moitié de ces femmes sont des retraitées et qu'une femme sur cinq vivant en coopérative est une mère monoparentale;

**CONSIDÉRANT QUE** la protection, le maintien et le développement des coopératives d'habitation relèvent d'un intérêt public et s'inscrivent dans les objectifs municipaux de développement social, de lutte contre la spéculation immobilière et de promotion de milieux de vie inclusifs et durables;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi 20, déposé le 11 février 2026, vise officiellement à favoriser l'accès au logement, qu'il introduit notamment un guichet unique centralisé et des pénalités financières pour les ménages dépassant un seuil de revenu annuel déterminé à 58 439 \$ pour les ménages d'une personne et 82 645 \$ pour les ménages de deux personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs organismes du milieu, dont la Fédération de l'habitation coopérative du Québec (FHCQ) et la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) affirment que ces mesures ont été conçues sans tenir compte des particularités des coopératives d'habitation et risquent d'en fragiliser le modèle;

**CONSIDÉRANT QUE** les principes de mixité sociale dans la sélection des membres d'une coopérative ont été un pilier du succès de ces dernières en facilitant leur saine gouvernance, leur bon financement, et leur entretien, sur une base de volontariat pour la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** les coopératives elles-mêmes via leur fédération soulignent que l'instauration d'un guichet unique basé principalement sur les revenus, plutôt que sur les compétences, les valeurs coopératives et la capacité d'implication, entraverait la sélection des membres et compromettrait la gouvernance démocratique des coopératives et leur succès à long-terme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'imposition d'une contribution financière supplémentaire aux ménages dépassant le seuil de revenu déterminé suscite des craintes chez plusieurs membres, notamment celle d'être contraints de quitter leur coopérative et de retourner sur le marché privé, risquant ainsi de retomber dans une situation de précarité, tout en privant les coopératives de membres expérimentés dont l'expertise est essentielle à leur bon fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la CQCH recommande notamment d'exempter les coopératives du guichet unique, de préserver leur pouvoir de sélection des membres, de retirer la résiliation automatique prévue à l'article 23, d'exclure les coopératives du mécanisme de compensation lié aux revenus et de reconnaître la notion de logement communautaire dans la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi 20, tel que rédigé, constitue une menace à la survie du modèle coopératif d'habitation;

Il est

Et résolu :

**Que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie** exprime son appui aux coopératives d'habitation présentes sur son territoire et reconnaisse leur contribution essentielle à l'accès au logement abordable, à la mixité sociale et à la vitalité des quartiers;

**Que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie** demande au gouvernement du Québec d'exclure les coopératives d'habitation des dispositions du projet de loi 20 qui compromettent leur autonomie, leur gouvernance démocratique et leur viabilité;

**Que le conseil d'arrondissement de de Rosemont–La Petite-Patrie** appuie les recommandations formulées par la CQCH et la FHCQ, notamment l'exemption des coopératives du guichet unique, la préservation de leur pouvoir de sélection des membres et le retrait des mécanismes de pénalités financières basées sur les revenus;

**Que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie** transmette la présente résolution à la ministre responsable de l'Habitation, Mme Karine Boivin Roy, à Mme Chantale Rouleau, députée de Pointe-aux-Trembles, à M. Marc Tanguay, député de LaFontaine, à la CQCH, à la FHCQ et à toutes les coopératives d'habitation de son territoire;

**Que copie de cette résolution soit également transmise aux autres arrondissements et municipalités de Montréal afin de les inviter à adopter une position similaire.**

Adoptée à l'unanimité.

12.01

François LIMOGES

---

Maire d'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT

---

Secrétaire d'arrondissement



**Dossier # : 1265387001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver 9 conventions de contribution financière avec les organismes « AmiEs du parc des Gorilles », « Petite Patrie Collectif » et « Milieu de Vie Masson Village » dans le cadre du programme Projets participatifs citoyens 2026 de Rosemont–La Petite-Patrie – Octroyer des contributions financières totalisant 59 400 \$ toutes taxes incluses, le cas échéant à même le budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la période allant du 5 mai 2026 au 31 décembre 2026 (NRS 26-032-CG)

Il est recommandé :

D'approuver neuf conventions avec contribution financière avec les organismes « AmiEs du Parc des Gorilles », « Petite Patrie Collectif » et « Milieu de vie Masson Village » débutant le 5 mai 2026 et se terminant le 31 décembre 2026, pour la réalisation de neuf projets dans le cadre du programme Projets participatifs citoyens 2026 de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de contributions financières;

D'octroyer à cet effet des contributions financières totalisant 59 400 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2026, à même le budget de fonctionnement. Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux conventions jointes au dossier décisionnel et réparties comme suit :

Organisme Projet	Soutien recommandé 2026
AmiEs du Parc des Gorilles	
Vers un pôle d'intelligence naturelle au parc des Gorilles : laboratoire	8 000 \$

civique, écologique et culturel de quartier	
	Total 8 000 \$
Petite Patrie Collectif (PPC)	
La Plaz'art Verte 2026	8 000 \$
<b>Animation et verdissement estivale du Parc de Gaspé</b>	7 550 \$
La Pergo-La-Sol : Espace vivant de transition et de participation citoyenne de Petite-Marquette	8 000 \$
	Total Petite Patrie Collectif 23 550 \$
Milieu de vie Masson Village	
Les Amies du Village	6 850 \$
Espace Bonheur Masson	3 000 \$
Angus et compagnie	8 000 \$
Animation et ateliers participatifs Masson Village	7 000 \$
<b>Balade Contée au Village</b>	3 000 \$
	Total Masson Village 27 850 \$
	Total
	Total des Contributions 59 400 \$
Budget de fonctionnement DD	59 400 \$
	Total du Financement 59 400 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-22 07:52

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
 Directeur d'arrondissement  
 Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1265387001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver 9 conventions de contribution financière avec les organismes « AmiEs du parc des Gorilles », « Petite Patrie Collectif » et « Milieu de Vie Masson Village » dans le cadre du programme Projets participatifs citoyens 2026 de Rosemont–La Petite-Patrie – Octroyer des contributions financières totalisant 59 400 \$ toutes taxes incluses, le cas échéant à même le budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la période allant du 5 mai 2026 au 31 décembre 2026 (NRS 26-032-CG)

**CONTENU****CONTEXTE**

Initié en 2019, le programme Projets participatifs citoyens de Rosemont–La Petite-Patrie a permis à des citoyennes et citoyens mobilisés d'imaginer et de mettre sur pied des dizaines de projets pour animer, aménager, verdier et transformer leur milieu de vie.

En juin 2025, 8 conventions encadrant les contributions financières demandées par trois OBNL ont été approuvées pour les soutenir dans la réalisation des projets sélectionnés pour la période allant de juin 2025 à décembre 2025.

En janvier 2026, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a procédé à la révision du programme et un appel à projets a été lancé auprès d'organismes à but non lucratif (OBNL) ciblés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 26 0123 - 2 juin 2025

Approuver huit conventions de contribution financière avec les organismes « Petite Patrie Collectif », « Masson Village » et « Polliflora coopérative de solidarité », dans le cadre du programme Projets participatifs citoyens 2025 de Rosemont–La Petite-Patrie – Octroyer une contribution financière maximale totale de 53 965 \$, taxes incluses, le cas échéant à même le budget de fonctionnement pour la période allant du 3 juin 2025 au 31 décembre 2025

CA23 26 0112 - 5 juin 2023

Approuver sept conventions de contribution financière avec les organismes « Coopérative de solidarité Polliflora », « Celsius Mtl (Solon) » et « Nature-Action Québec inc. » dans le cadre du programme Projets participatifs citoyens 2023-2025 de Rosemont-La Petite-Patrie - Octroyer des contributions financières totalisant 390 000 \$ entre le printemps 2023 et le 31 mars 2025 - Autoriser un virement de crédits budgétaires du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant total de 287 050 \$ (Contrats 23-044-CG à 23-050-CG) [1237219001]

CA23 260053 - 3 avril 2023

Approuver six conventions de contribution financière avec les organismes « Conteurs à gages », « Milieu de vie Masson Village », « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) », « Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM) », « GUEPE, Groupe uni des Éducateurs-naturalistes et Professionnels en Environnement » et « Vive la Ruelle » dans le cadre du programme Projets participatifs citoyens 2023-2025 de Rosemont-La Petite-Patrie - Octroyer des contributions financières totalisant 237 560 \$ pour la période d'avril 2023 à mars 2025 - Autoriser un virement de crédits budgétaires du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant total de 237 560\$ (NRS 23-034-CG à NRS 23-038-CG) [1237219001]

CA22 260190 - 6 septembre 2022

Approuver un avenant modifiant la convention de contribution financière 2021-2022 intervenue avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » (usuellement « Centre d'écologie urbaine de Montréal ») dans le cadre de la 3e édition du programme Projets participatifs citoyens (RPPL21-04027-GG) [Sommaire addenda 1217928005]

CA21 260077 - 3 mai 2021

Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » - Octroyer une contribution financière de 121 000 \$ afin de réaliser les projets des milieux de vie de l'édition 2021 du programme Projets participatifs citoyens - Autoriser un virement de crédits de 134 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers (RPPL21-04027-GG) [1217928005]

## DESCRIPTION

### **Un projet participatif citoyen et ses objectifs :**

Un projet considéré dans le cadre du présent programme Projets participatifs citoyens doit émaner d'une volonté citoyenne, inclure la participation de la population, de son développement à sa réalisation et se dérouler sur le domaine public de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Il doit idéalement compléter l'offre municipale en privilégiant des lieux publics moins investis, comme les parcs ou les ruelles qui accueillent moins d'animation.

Il peut comprendre un volet aménagement et un volet animation entourant cet aménagement. Advenant que l'aménagement demeure sur le domaine public à la fin du projet, il doit être laissé en état jugé recevable par l'Arrondissement. La Ville ne s'engage toutefois pas à pérenniser les éléments en place.

### **Nature de l'aide financière :**

Par souci d'équité pour la population, une répartition géographique des projets sur le territoire rosepatrien est préconisée.

Le montant de la contribution financière de l'Arrondissement pour un projet est déterminé après l'analyse des demandes reçues. L'enveloppe budgétaire de la contribution financière de l'Arrondissement accordée par projet peut varier entre 3 000 \$ et 8 000 \$ pour l'année 2026, allant du 5 mai au 31 décembre 2026.

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- ressources humaines (avantages sociaux compris);
- location d'équipement;
- achat de matériel ou d'équipement;
- promotion;
- administration (un maximum de 10 % du soutien financier de l'Arrondissement peut être appliqué à ce poste budgétaire).

Ces dépenses doivent être directement liées au projet, tout en demeurant raisonnables et essentielles à la réalisation de ses objectifs.

### **Résumé des projets soutenus :**

**OBNL :** AmiEs du Parc des Gorilles

**Titre du projet :** Vers un pôle d'intelligence naturelle au parc des Gorilles : laboratoire civique, écologique et culturel de quartier

**Résumé :** Ce projet vise à développer une conscience écologique participative au sein de la communauté par l'organisation d'ateliers de discussion thématiques, une programmation socioculturelle gratuite et inclusive, ainsi que des actions concrètes (telles que des corvées) dans le parc. L'initiative se veut un laboratoire vivant favorisant l'engagement citoyen, la créativité collective et la mise en valeur du parc des Gorilles comme espace d'apprentissage, de rencontre et d'expérimentation écologique.

**Lieux :** Parc des Gorilles

**OBNL :** Petite Patrie Collectif (PPC)

**Titre du projet :** La Plaz'art Verte

**Résumé :** Poursuite du projet de verdissement et d'embellissement de la rue Saint-André et ses alentours. Activités de plantations et d'entretien pour les emplacements déminéralisés prévus pour la saison 2026. Activités de médiation culturelle avec la communauté afin de faire vivre les lieux et fête de quartier en fin d'année.

**Lieux :** Rue Saint-André (entre les rues Beaubien Est et Saint-Zotique Est) et rue Saint-Vallier

**OBNL :** Petite Patrie Collectif (PPC)

**Titre du projet :** Animation et verdissement estival du parc de Gaspé et des ruelles environnantes

**Résumé :** Vise à continuer à embellir et à faire vivre le parc De Gaspé en entretenant et améliorant son verdissement et son attractivité. Organisation de rencontres et ateliers mensuels rassembleurs pour consolider le tissu social et encourager la mobilisation collective autour des pratiques écoresponsables.

**Lieux :** Parc De Gaspé et ruelles environnantes

**OBNL :** Petite Patrie Collectif (PPC)

**Titre du projet :** La Pergo-La-Sol : Espace vivant de transition et de participation citoyenne de Petite-Marquette

**Résumé :** Vise à créer un espace participatif, rassembleur et écologique au cœur du quartier. Construite en bois récupéré et intégré aux jardins collaboratifs de la Petite Marquette, un aménagement de type mobile sera réalisé afin d'offrir un lieu ombragé et convivial pour venir accueillir des ateliers à thématiques variées, des animations et des rencontres citoyennes.

**Lieux :** Parc Père Marquette - Proche des jardins collaboratifs Petite Marquette

**OBNL :** Milieu de vie Masson Village

**Titre du projet :** Nos amis du Village Masson

**Résumé :** Ce projet a pour objectif d'organiser des ateliers participatifs et des animations culturelles gratuites, tout en assurant l'entretien et l'aménagement de deux espaces clés :

l'Îlot des Murmures et la Passerelle Masson.

**Lieux** : Rue Masson, à l'ouest de la rue D'Iberville / Croisement de la 4e Avenue et de la rue Masson

**OBNL** : Milieu de vie Masson Village

**Titre du projet** : Espace Bonheur Masson

**Résumé** : Le projet vise à maintenir, à entretenir et à animer l'Espace Bonheur Masson en proposant des activités communautaires et culturelles gratuites dans le but de renforcer les liens entre les usagers et usagères tout en enrichissant le verdissement du lieu.

**Lieux** : Croisement 14e Avenue et Masson

**OBNL** : Milieu de vie Masson Village

**Titre du projet** : Événements de Angus & Cie

**Résumé** : À la suite de l'installation de bacs de jardinage et de bancs mobiles, ce projet propose un atelier collectif d'agriculture urbaine ainsi que l'organisation d'une fête de quartier et diverses activités intergénérationnelles telles que : initiation à la danse, jeu de découverte musical avec discussion animée autour des musiques francophones.

**Lieux** : Parc Jean-Duceppe et parc des Locomotives

**OBNL** : Milieu de vie Masson Village

**Titre du projet** : Ateliers participatifs Masson Village

**Résumé** : Organisation d'ateliers participatifs gratuits au parc du Pélican afin d'encourager les citoyennes et citoyens à s'approprier ces lieux, à favoriser les liens entre les gens de la communauté et à renforcer la cohabitation sociale du lieu. Création d'un aménagement automnal temporaire dans le parc de L'Ukraine.

**Lieux** : Parc du Pélican, parc de l'Ukraine

**OBNL** : Milieu de vie Masson Village

**Titre du projet** : La balade contée

**Résumé** : Inspiré d'une initiative réalisée lors de la COVID-19, cinq ruelles du quartier de Masson seront sélectionnées pour accueillir une balade contée. Le temps d'un après-midi, des conteuses et conteurs y présenteront des récits inspirés des récits de ruelles. La population sera invitée à aménager leur espace afin d'enrichir l'expérience et de favoriser une participation citoyenne active.

**Lieux** : Ruelles autour de la rue Masson

## JUSTIFICATION

Reconnaissant que les organismes sont un moteur de dynamisme des quartiers, le nouvel appel de projets au programme Projets participatifs citoyens 2026 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie se veut un accélérateur de projets de mobilisation citoyenne, tout en assurant une cohérence et une pérennité des interventions sur le territoire.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières nécessaires pour l'ensemble des neuf projets totalisent 59 400 \$, taxes incluses, le cas échéant.

Dans le respect des conditions de versements édictées à la convention à signer entre les parties, la contribution annuelle sera remise aux OBNL en deux versements :

- 1er versement de l'an 1 du projet : 30 jours suivant la signature de la convention;
- 2e versement de l'an 1 du projet : 30 jours suivant la remise du rapport de réalisation du projet, à produire par les organismes et à remettre au plus tard à la fin janvier 2027;

Cette somme totale maximale est ventilée comme suit pour chacun des projets :

Organisme Projet	2026 (1er versement)	2027 (2e versement)	Sous-total
AmiEs du parc des Gorilles			
Vers un pôle d'intelligence naturelle au parc des Gorilles : laboratoire civique, écologique et culturel de quartier	7 200 \$	800 \$	8 000 \$
Total AmiEs du parc des Gorilles			8 000 \$
Petite Patrie Collectif (PPC)			
La Plaz'art Verte 2026	7 200 \$	800 \$	8 000 \$
Animation et verdissement estivale du parc de Gaspé	6 795 \$	755 \$	7 550 \$
La Pergo-La-Sol : Espace vivant de transition et de participation citoyenne de Petite-Marquette	7 200 \$	800 \$	8 000 \$
Total Petite Patrie Collectif			23 550 \$
Milieu de vie Masson Village			
Les Amies du Village	6 165 \$	685 \$	6 850 \$
Espace Bonheur Masson	2 700 \$	300 \$	3 000 \$
Angus et compagnie	7 200 \$	800 \$	8 000 \$
Animation et ateliers participatifs Masson Village	6 300 \$	700 \$	7 000 \$
Balade Contée au Village	2 700 \$	300 \$	3 000 \$
Total Masson Village			27 850 \$
Total	53 460 \$	5 940 \$	
Total des Contributions			59 400 \$
Budget de fonctionnement DD			59 400 \$
Total du Financement			59 400 \$

Numéro d'engagement :RO65387001

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, est non applicable face aux engagements en changements climatiques et contribue aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si les contributions financières ne sont pas octroyées par le conseil d'arrondissement, les projets proposés par les OBNL visés par le présent dossier décisionnel seront compromis.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera élaborée par la Division des communications de l'Arrondissement.

Les outils de communications produits par l'OBNL devront intégrer le logo de l'Arrondissement et être soumis pour approbation.

Les projets adoptés seront publiés sur le site web Réalisons Montréal.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2026 : signature et entrée en vigueur des conventions de contribution financière;  
Premier versement annuel des contributions financières, dans les trente jours de la signature des conventions par les parties;

Décembre 2026 : fin des projets et échéances des conventions de contribution;

Janvier 2027 : remise des rapports de réalisation des projets et dernier versement annuel, dans les trente jours suivant la remise d'un rapport de réalisation de projet.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Lecture :

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sarah GAGLIO  
agent(e) de recherche en développement durable

#### ENDOSSÉ PAR

Brigitte LEFEBVRE  
chef(fe) de division - culture, biblio, sports, loisirs et dev. social

Le : 2026-04-14

**Dossier # : 1269936001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 1 406 267,88 \$, taxes incluses (contrat : 925 814,63 \$ + contingences : 185 162,93 \$ + variation de quantités 138 872,19 \$ + incidences 156 418,13 \$) - Octroyer un contrat à « Construction Viatek inc. » au montant de 925 814,63 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Rosemont-la-Petite-Patrie (PCPR_1 2026) - Appel d'offres public 26-012-VP (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 925 814,63 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR\_1 2026);

D'accorder à « Construction Viatek inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 925 814,63 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 26-012-VP;

D'autoriser une dépense de 185 162,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 138 872,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'accorder à « IGF Axiom », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 59 534,06 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 25-027-SP;

D'accorder à « Geninovation », un mandat pour la surveillance environnementale pour une somme maximale de 17 064,13 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 24-026-SP;

D'accorder à « Solmatech inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 24 819,94 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 24-005-SP;

D'autoriser une dépense de 55 000,00 \$, taxes incluses, à titre de budget

d'incidences techniques;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-22 07:51

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1269936001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 1 406 267,88 \$, taxes incluses (contrat : 925 814,63 \$ + contingences : 185 162,93 \$ + variation de quantités 138 872,19 \$ + incidences 156 418,13 \$) - Octroyer un contrat à « Construction Viatek inc. » au montant de 925 814,63 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Rosemont-la-Petite-Patrie (PCPR_1 2026) - Appel d'offres public 26-012-VP (5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de son programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a procédé à la publication d'un avis d'appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de voirie sur les tronçons suivants :

Travaux de planage-pavage et réparation de trottoir

- Rue Louis-Hébert de la rue Bellechasse à la rue Saint-Zotique Est

Travaux de planage-pavage, de déminéralisation, construction de nouveaux dos d'âne et réparation de trottoir

- 5e Avenue de la rue Laurier au boul. Saint-Joseph

Travaux de planage-pavage, construction de nouveaux dos d'âne et réparation de trottoir

- 25e Avenue de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger

L'appel d'offres 26-012-VP a été publié le 6 mars 2026 sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le Journal le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 mars 2026. Cinq (5) entreprises ont déposé une soumission. Durant la période d'appel d'offres, un (1) addenda a été émis.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	20 mars 2026	Correction du bordereau, réémissions des plans de soumission et ajout du gabarit de fiches technique des appareils proposés

Il n'y a pas eu de visite organisée durant la période d'appel d'offres.

La présente soumission est valide pour une période de 90 jours.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 26 0226 - 30 septembre 2025 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes « IGF Axiom inc. » (1 635 151,46 \$, taxes incluses - Contrat 1) et « Artelia Canada inc. » (988 921,82 \$, taxes incluses - Contrat 2), pour la réalisation d'étude, la préparation de documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance de chantiers - Appel d'offres public 25-027-SP (4 soumissionnaires)

CA24 26 0129 - 2 juillet 2024 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme « 9152-4629 Québec inc. (GENINOVATION) » (307 305,18 \$, taxes incluses), pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale, la surveillance environnementale et la réalisation d'études géotechniques (2024-2026) - Appel d'offres public 24-026-SP (2 soumissionnaires).

CA24 26 0128 - 2 juillet 2024 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme « Solmatech inc. » (547 212,02 \$, taxes incluses), pour la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux (2024-2026) - Appel d'offres public 24-005-SP (3 soumissionnaires).

## DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO, dont la liste est jointe dans l'intervention du Greffe. Parmi ces sept (7) preneurs, deux (2) entreprises n'ont pas déposé de soumission. Aucune n'a donné d'explication.

Au cours de l'appel d'offres public, aucune plainte n'a été déposée.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « Construction Viatek inc. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 925 814,63\$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande :

- d'ajouter un montant de 185 162,93 \$, taxes incluses, soit 20 % de la valeur des travaux, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire;
- d'ajouter un montant de 138 872,19 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur des travaux, en prévision des variations de quantités des items du bordereau de soumission, dans l'enveloppe budgétaire;
- d'ajouter un montant de 55 000,00 \$, taxes incluses, en incidences techniques, dans l'enveloppe budgétaire.

## JUSTIFICATION

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser certains travaux majeurs tels que des travaux de planage-pavage, construction de dos d'âne et d'aménagement. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux.

Les cinq (5) soumissions reçues sont conformes.

Voici un résumé des soumissions conformes reçues :

Soumissionnaires conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences ou Autres (taxes incluses)	Grand total (taxes incluses)
----------------------------	----------------------------------	---	---------------------------------

Construction Viatek inc.	925 814,63 \$	925 814,63 \$
Les Pavages Ultra Inc.	988 679,28 \$	988 679,28 \$
Pavages Métropolitain Inc.	1 040 226,25 \$	1 040 226,25 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 076 186,88 \$	1 076 186,88 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	1 078 387,90 \$	1 078 387,90 \$
Dernière estimation (Arrondissement)	1 081 103,17 \$	1 081 103,17 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)		1 021 858,99 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		10,37 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)		152 573,27 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)		16,48 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-155 288,54 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-14,36 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		62 864,65 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		6,79 %
Estimation externe	1 358 949,01 \$	1 358 949,01 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation externe (\$)		-433 134,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation externe (%)		-31,87 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de l'Arrondissement, qui est de 1 081 103,17 \$ (taxes incluses). Cette différence correspond à -155 288,54\$ (-14,36 %).

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de la firme « Artelia», qui est de 1 358 949,01 \$ (taxes incluses). Cette différence correspond à -433 134,38 \$ (-31,87 %).

Le coût moyen des soumissions est de 1 021 858,99 \$, ce qui représente un écart de 10,37 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 152 573,27 \$, soit 16,48 %.

L'analyse démontre que « Construction Viatek Inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Construction Viatek Inc. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, «Construction Viatek Inc. », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 3 février 2026, valide jusqu'au 31 mai 2026.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise pour l'octroi de ce contrat.

Ce contrat, à la suite de l'analyse de risque effectuée, requiert qu'une évaluation de rendement de l'adjudicataire soit effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Un mandat doit être confié à la firme « IGF Axiom » pour la surveillance des travaux en référence à la résolution CA25 26 0226 du 30 septembre 2025 au montant de 59 534,06 \$ (taxes incluses).

Un mandat doit être confié à la firme « 9152-4629 Québec inc. (Geninovation) » pour la surveillance environnementale en référence à la résolution CA24 26 0129 du 2 juillet 2024 au montant de 17 064,13 \$ (taxes incluses).

Un mandat doit être confié à la firme « Solmatech inc. » pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux en référence à la résolution CA24 26 0128 du 2 juillet 2024 au montant de 24 819,94 \$ (taxes incluses).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes.

	<b>Totaux</b>
Travaux	925 814,63 \$
Contingences (travaux)	185 162,93 \$
Variation de quantités	138 872,19 \$
Incidences techniques	55 000,00 \$
Surveillance des travaux	59 534,06 \$
Surveillance environnementale	17 064,13 \$
Contrôle des matériaux	24 819,94 \$
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 406 267,88 \$</b>
<b>Dépenses nettes</b>	<b>1 284 110,02 \$</b>

Le coût de la dépense est de 1 406 267,88 \$, taxes incluses, soit un coût net de 1 284 110,02 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

La dépense est prévue au PDI 2026-2035 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en matière de changements climatiques.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement lors de l'octroi du contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que les délais de réalisation.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mai 2026

Début des travaux : début-juillet 2026

Fin des travaux : fin juillet 2026

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Arnaud SAINT-LAURENT)

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eve NADEAU  
Candidate à la profession d'ingénieur (CPI)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-13

Félix CHAMPAGNE-PICOTTE  
directeur(-trice)-developpement du territoire  
et etudes techniques

**Dossier # : 1269819001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 1 146 660,43 \$, taxes incluses (contrat : 701 150,61 \$ + contingences : 105 172,59 \$ + variation de quantités 70 115,06 \$ + incidences 270 222,17 \$) - Octroyer un contrat à « CONCEPTION PLHP INC. » au montant de 701 150,61 \$, taxes incluses, pour Construction de saillies de trottoirs (2026) - Appel d'offres public 25-101-VP (8 soumissionnaires)

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser une dépense de 701 150,61 \$, taxes incluses, pour la construction d'avancées de trottoirs drainantes sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'accorder à « CONCEPTION PLHP INC. », le contrat de construction tel que décrit précédemment, pour une somme maximale de 701 150,61 \$, taxes incluses, et selon les conditions du contrat 25-101-VP;

D'autoriser une dépense de 105 172,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 70 115,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'autoriser une dépense de 175 273,64 \$, taxes incluses, pour donner un mandat pour la surveillance des travaux à « IGF AXIOM INC. », conformément à l'entente-cadre 25-027-SP (contrat 01);

D'autoriser une dépense de 29 955,97 \$, taxes incluses, pour donner un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux à « LES SERVICES EXP INC. », conformément à l'entente-cadre 23-20151 (Contrat 5);

D'autoriser une dépense de 23 631,96 \$, taxes incluses, pour donner un mandat pour la surveillance environnementale des travaux à « GENINOVATION INC. », conformément à l'entente-cadre 24-026-SP;

D'autoriser une dépense de 25 000,00 \$, taxes incluses, à titre de budget

d'incidences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'effectuer une évaluation du rendement de l'adjudicataire à la fin du contrat, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-22 07:56

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1269819001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 1 146 660,43 \$, taxes incluses (contrat : 701 150,61 \$ + contingences : 105 172,59 \$ + variation de quantités 70 115,06 \$ + incidences 270 222,17 \$) - Octroyer un contrat à « CONCEPTION PLHP INC. » au montant de 701 150,61 \$, taxes incluses, pour Construction de saillies de trottoirs (2026) - Appel d'offres public 25-101-VP (8 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie désire procéder à la sécurisation de son territoire et à l'apaisement de la circulation aux abords des écoles en aménageant des saillies végétalisées aux intersections suivantes :

- rue Chabot / rue Bélanger – 2 saillies
- 13e Avenue / rue Bagot – 4 saillies
- 15e Avenue / rue Beaubien – 2 saillies
- 23e Avenue / rue Beaubien – 4 saillies
- avenue Jeanne-D'Arc / avenue Laurier – 2 saillies

L'appel d'offres 25-101-VP a été publié le 9 mars 2026 sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 mars 2026 (8) entreprises ont déposé une soumission. Durant la période d'appel d'offres, UN (1) addenda a été émis.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2026-03-25	Réponses aux questions de soumissionnaires Précisions aux documents d'appel d'offres Modifications aux documents d'appel d'offres

Il n'y a pas eu de visite organisée durant la période d'appel d'offres.

La présente soumission est valide pour une période de 90 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 26 0097 – 5 mai 2025 - Autoriser une dépense totale de 1 578 272,54 \$, taxes incluses (contrat : 1 006 778,59 \$ + contingences : 150 962,18 \$ + variation de quantités 150

962,18 \$ + incidences 269 569,59 \$) - Octroyer un contrat à « Montréal Scellant inc. » au montant de 1 006 778,59 \$, taxes incluses, pour la construction d'avancées de trottoirs drainantes sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (2025) - Appel d'offres public 24-123-VP (6 soumissionnaires)

CA25 26 0226 – 30 septembre 2025 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes « IGF Axiom inc. » (1 635 151,46 \$, taxes incluses - Contrat 1) et « Artelia Canada inc. » (988 921,82 \$, taxes incluses - Contrat 2), pour la réalisation d'étude, la préparation de documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance de chantiers - Appel d'offres public 25-027-SP (4 soumissionnaires)

CG25 0476 - 28 août 2025 - Conclure des ententes-cadres avec Artelia Canada inc., Groupe ABS inc., GHD Consultants ltée, Englobe Corp., Les Services EXP inc., AtkinsRéalisis Canada inc. et Solmatech inc., pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures municipales, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 30 371 623,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20949 (7 soum.)

CG24 0103 - 21 mars 2024 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec 9152 4629 Québec inc. - Geninovation (contrat no 1 : 2 005 973,42 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no 2 : 1 883 899,87 \$, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (contrat no 3 : 1 611 759,79 \$, taxes incluses) - Dépense maximale de 5 501 633,08 \$, taxes incluses, pour effectuer la surveillance environnementale pour la gestion des déblais et de l'eau, et des travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux éventualités - Appel d'offres public 23-20251 (7 soum.)

## **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu ONZE (11) preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO, dont la liste est jointe dans L'intervention du Greffe. Parmi ces ONZE (11) preneurs, TROIS (3) entreprises n'ont pas déposé de soumission. Aucune n'a donné d'explication.

Au cours de l'appel d'offres public, aucune plainte n'a été déposée.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « CONCEPTION PLHP INC. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 701 150,61 \$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande :

1. d'ajouter un montant de 105 172,59 \$, taxes incluses, soit maximum 15 % de la valeur des travaux, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire;
2. d'ajouter un montant de 70 115,06 \$, taxes incluses, soit maximum 10 % de la valeur des travaux, en prévision des variations de quantités des items du bordereau de soumission, dans l'enveloppe budgétaire;
3. d'ajouter un montant de 270 222,17 \$, taxes incluses, en incidences, dans l'enveloppe budgétaire.

## **JUSTIFICATION**

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser certains travaux majeurs tels que la construction de saillies aux intersections. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel

d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux.  
Les HUIT (8) soumissions reçues sont conformes.

Voici un résumé des soumissions conformes reçues :

Soumissionnaires conformes	Prix soumis taxes incluses
CONCEPTION PLHP INC.	701 150,61 \$
CONSTRUCTION LAROTEK INC.	744 444,44 \$
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	750 901,73 \$
BORDURE ET TROTTOIR LR INC.	793 731,93 \$
MONTREAL SCELLANT INC.	828 309,10 \$
COJALAC INC.	833 735,46 \$
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	911 776,18 \$
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	964 943,78 \$
Dernière estimation (Arrondissement)	860 791,44 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	816 124,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	16,40 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	263 793,17 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	37,62 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de contrôle (\$)	- 159 640,83 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de contrôle (%)	- 18,55 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	43 293,83 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	6,17 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de l'Arrondissement, qui est de 860 791,44 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à - 159 640,83 \$ (- 18,55 %).

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de contrôle de la firme « IGF AXIOM INC. », qui est de 880 248,60 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à - 179 097,99 \$ (-20,35 %).

Le coût moyen des soumissions est de 816 124,15 \$, ce qui représente un écart de 16,40 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 263 793,17 \$, soit 37,62 %.

L'analyse démontre que « CONCEPTION PLHP INC. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« CONCEPTION PLHP INC. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, «CONCEPTION PLHP INC. », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 12 janvier 2026, valide jusqu'au 30 avril 2026.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise pour l'octroi de ce contrat.

Un mandat doit être confié à la firme « IGF Axiom inc. » pour la surveillance des travaux en référence à la résolution CA25 26 0226 du 30 septembre 2025 au montant de 175 273,64 \$,

taxes incluses.

Un mandat doit être confié à la firme « Les Services EXP inc. » pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à l'entente d'achat #1735502 (résolution CE25 1415 du 13 août 2025) au montant de 29 955,97 \$ taxes incluses.

Un mandat doit être confié à la firme « » pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à l'entente d'achat #1647435 (résolution CE24 0239 du 28 février 2024) au montant de 39 992,56 \$ taxes incluses.

Ce contrat, à la suite de l'analyse de risque effectuée, requiert qu'une évaluation de rendement de l'adjudicataire soit effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes.

	MONTANTS TOTAUX	SERVICE DE L'EAU	BUDGET PARTICIPATIF		ARRONDISSEMENT ROSEMONT - LA PETITE-PATRIE
		Subvention PEV	Première édition	Troisième édition	PDI
		Adaptabilité face aux changements climatiques	« Capteurs de pluies » - RPP	« Oasis urbaines » - RPP	PDI
		SAILLIES DRAINANTES	SIMON #191566	SIMON #204628	SIMON #205773
TRAVAUX	701 150,61 \$	41 040,00 \$	116 352,77 \$	41 095,96 \$	502 661,88 \$
VARIATION DE QUANTITÉS	70 115,06 \$				70 115,06 \$
CONTINGENCES	105 172,59 \$				105 172,59 \$
SERVICES PROFESSIONNELS	245 222,17 \$				245 222,17 \$
INCIDENCES TECHNIQUES	25 000,00 \$				25 000,00 \$
DÉPENSES TOTALES	1 146 660,43 \$	41 040,00 \$	116 352,77 \$	41 095,96 \$	948 171,70 \$
DÉPENSES NETTES	1 047 053,81 \$	37 474,99 \$	106 245,59 \$	37 526,09 \$	865 807,14 \$

Le coût total maximal de la dépense est de 1 146 660,43 \$, taxes incluses, soit un coût net de 1 047 053,81 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

La dépense sera assumée comme suit :

- Un montant maximal de 37 474,99 \$, net de ristourne, sera financé par le Règlement d'emprunt local (22-026);
- Un montant maximal de 106 245,59 \$, net de ristourne, sera financé par le Budget participatif de la Ville de Montréal - 1re édition « Capteurs de pluie »;
- Un montant maximal de 37 526,09 \$, net de ristourne, sera financé par le Budget participatif de la Ville de Montréal - 3e édition « Oasis urbaines »;

- Un montant de 865 807,14 \$, net de ristourne, est prévu au PDI 2026-2035 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2026-2035 et il est réparti comme suit pour chacune des années :

Projets investis	2025	Ultérieur	TOTAL
DGA - 18300 - Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	37 \$	- \$	37 \$
RPP - PDI Arrondissement - « Saillies 2026 - 1 »	866 \$	- \$	866 \$
BUDGET PARTICIPATIF (SCDA) - Oasis urbaines - 204 628	38 \$	- \$	38 \$
BUDGET PARTICIPATIF (SCDA) - Capteurs de pluie - 191 566	106 \$	- \$	106 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 047 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 047 \$</b>

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par l'arrondissement, lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que les délais de réalisation.

Une affiche de chantier est prévue dans le cadre des travaux d'aménagement pour annoncer les investissements.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 4 mai 2026

Début des travaux : fin mai à début juin 2026

Fin des travaux : septembre 2026

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Arnaud SAINT-LAURENT)

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Certification de fonds :  
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier  
(Stefania GORE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Adina IACOB, Rosemont - La Petite-Patrie  
Annik GAGNON, Rosemont - La Petite-Patrie  
Stéphane BROSSAULT, Service de l'eau  
Karl LAI, Service de l'eau

Lecture :

Stéphane BROSSAULT, 20 avril 2026  
Karl LAI, 20 avril 2026

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Morgane SICILIA  
ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-13

Félix CHAMPAGNE-PICOTTE  
directeur(-trice)-developpement du territoire  
et etudes techniques



**Dossier # : 1269609002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	Programme de propreté
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 321 074,53 \$ (taxes incluses) - Prolonger les deux contrats accordés d'une valeur de 107 780,90 \$ pour le lot 1 et 213 293,63 \$ pour le lot 2, taxes incluses à « 9181-5084 Québec Inc. (Solutions-Graffiti) », pour le service d'enlèvement de graffitis sur le domaine public et privé pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de 12 mois - Appel d'offres public numéro NRS 24-006-TP, AO 24-20399 Lots 1 et 2 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense totale de 321 074,53 \$ (taxes incluses);

De prolonger les deux contrats accordés d'une valeur de 107 780,90 \$ pour le lot 1 et 213 293,63 \$ pour le lot 2, taxes incluses à « 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti) », pour le service d'enlèvement de graffitis sur le domaine public et privé pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de 12 mois - Appel d'offres public numéro NRS 24-006-TP, AO 24-20399 Lots 1 et 2 (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-22 07:50

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1269609002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	Programme de propreté
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 321 074,53 \$ (taxes incluses) - Prolonger les deux contrats accordés d'une valeur de 107 780,90 \$ pour le lot 1 et 213 293,63 \$ pour le lot 2, taxes incluses à « 9181-5084 Québec Inc. (Solutions-Graffiti) », pour le service d'enlèvement de graffitis sur le domaine public et privé pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de 12 mois - Appel d'offres public numéro NRS 24-006-TP, AO 24-20399 Lots 1 et 2 (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2014, l'enlèvement des graffitis est un service offert dans le programme de propreté de L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Ce service s'inscrit dans un souci de maintien du niveau de propreté attendu par les citoyens de l'arrondissement afin d'offrir une vie de quartier où le sentiment de sécurité prévaut. Jusqu'en 2022, les travaux d'enlèvement des graffitis sur le domaine public étaient exclusivement pris en charge par les employés cols bleus. Face à l'appréciation de ce service par les citoyens, la Division de la voirie a augmenté sa capacité d'intervention en ayant recours à des entrepreneurs privés.

Ainsi, la Division de la voirie se dote chaque année de deux (2) contrats d'enlèvement de graffitis à savoir un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine public (Lot 1) et un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé (Lot 2). L'appel d'offres public 24-20399 organisé en collaboration avec le service de l'approvisionnement et dont l'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 mars 2024 a permis à cet effet de retenir les services de la firme « 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti) » pour une durée de deux (2) ans c'est-à-dire de mai 2024 à mai 2026 avec possibilité de prolongation d'une année. Le présent dossier vise donc la prolongation des contrats pour l'enlèvement des graffitis (Lot 1 et Lot 2) accordés à « 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti) » le 6 mai 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA24 26 0079 : Autoriser une dépense totale de 639 628,92 \$, taxes incluses - Accorder deux (2) contrats d'une valeur de 214 715,81 \$ pour le lot 1 et de 424 913,11 \$ pour le lot 2, taxes incluses, à « 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti) », pour le service d'enlèvement de graffitis sur le domaine public et privé pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de deux (2) ans, avec option de prolongation - Appel d'offres public numéro 24-20399/24-006-TP, lots 1 et 2 (2 soumissionnaires)  
 Résolution CA23 26 0149 : Autorisation d'une dépense totale de 178 699,99 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « 9181-5084 Québec inc (Solutions-Graffiti) » pour la fourniture de service d'enlèvement des graffitis sur le domaine public par application de peinture pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de 6 mois - Appel d'offres public numéro 23-066-TP / 23-19975 (1 soumissionnaire).

Résolution CA23 26 0148 : Autoriser une dépense totale de 204 138,11 \$, taxes incluses - Accorder un contrat

au même montant à « 9181-5084 Québec inc (Solutions-Graffiti) » pour la fourniture de service d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de 6 mois - Appel d'offres public numéro 23-065-TP / 23-19978 (1 soumissionnaire).

## DESCRIPTION

Les travaux d'enlèvement de graffitis s'effectuent généralement soit par recouvrement de peinture, soit par application de produits nettoyants. Des inspections dites de repérage sont effectuées par les employés de la ville afin de fournir des listes de travail à l'entrepreneur. De même, des signalements des citoyens sont acheminés à la Division de la voirie via un formulaire en ligne. L'exécution des travaux se déroule selon des critères de priorité établis dans le devis technique.

## JUSTIFICATION

Afin d'améliorer la propreté de l'arrondissement et de retirer les graffitis et autres tags qui se sont accumulés depuis l'automne dernier, nous devons poursuivre la lutte aux graffitis en octroyant ce contrat. Des interventions constantes d'enlèvement permettent éventuellement de décourager les auteurs de ces méfaits.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix applicables pendant la période de renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont ajustés en fonction du taux de variation sur douze (12) mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) conformément aux articles 2.03.02 et 15.02 du document CONTRAT de l'appel d'offres public 24-20399. Ainsi, le montant requis pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine public (lot 1) s'élève à 107 780,90 \$ (taxes incluses) pour la période de prolongation de 12 mois.

Le montant requis pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé (lot 2) quant à lui s'élève à 213 293,63 \$ (taxes incluses) pour la période de prolongation de 12 mois

Le montant total pour la période de renouvellement du contrat se chiffre à 321 074,53 \$ (taxes incluses). (Voir détail dans le tableau)

Numéro de lot	Description du lot	Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Prix unitaire soumis en 2025	Indexation	Prix unitaire indexé pour 2026	Montant
				<b>A</b>		<b>B</b>	<b>C</b>	<b>B x C (D)</b>	<b>A x D</b>
<b>Période du 15 mai 2026 au 14 mai 2027</b>									
1	Enlèvement des graffitis sur le domaine public	1	Enlèvement des graffitis par application de peinture pour des graffitis situés à une hauteur inférieur à 4 mètres	5 250	m <sup>2</sup>	10,50 \$	0,394 %	10,54 \$	55 342,19 \$
1	Enlèvement des graffitis sur le domaine public	2	Enlèvement des graffitis par application de peinture pour des graffitis situés sur des	800	unité	22,50 \$	0,394 %	22,59 \$	18 070,92 \$

			poteaux ou lampadaires <b>SANS boîtes électriques</b> (jusqu'à 2,5 mètres de hauteur)						
1	Enlèvement des graffitis sur le domaine public	3	Enlèvement des graffitis par application de peinture pour des graffitis situés sur des poteaux ou lampadaires <b>AVEC boîtes électriques</b> (jusqu'à 2,5 mètres de hauteur)	250	unité	30,00 \$	0,394 %	30,12 \$	7 529,55 \$
1	Enlèvement des graffitis sur le domaine public	4	Enlèvement des graffitis par application de peinture pour des graffitis situés sur des <b>boîtes électriques</b> (sur poteaux ou bases de béton)	500	unité	22,50 \$	0,394 %	22,59 \$	11 294,33 \$
1	Enlèvement des graffitis sur le domaine public	5	Déplacement urgent sur le territoire de l'arrondissement	10	unité	150 \$	0,394 %	150,59 \$	1 505,91 \$
Montant total (sans taxes) - Lot 1									93 742,90 \$
<b>Période du 15 mai 2026 au 14 mai 2027</b>									
2	Enlèvement des graffitis sur le domaine privé	1	Enlèvement des graffitis avec produits nettoyants pour des graffitis situés à une hauteur inférieure à quatre (4) mètres -	6 500	m <sup>2</sup>	10,95 \$	0,394 %	10,99 \$	71 455,43 \$
2	Enlèvement des graffitis sur le domaine privé	2	Enlèvement des graffitis avec produits nettoyants pour des graffitis situés à une	200	m <sup>2</sup>	10,95 \$	0,394 %	10,99 \$	2 198,63 \$

			hauteur égale ou supérieure à quatre (4) mètres						
2	Enlèvement des graffitis sur le domaine privé	3	Enlèvement des graffitis par application de peinture pour des graffitis situés à une hauteur inférieure à quatre (4) mètres	9 000	m <sup>2</sup>	10,95 \$	0,394 %	10,99 \$	98 938,29 \$
2	Enlèvement des graffitis sur le domaine privé	4	Enlèvement des graffitis par application de peinture pour des graffitis situés à une hauteur égale ou supérieure à quatre (4) mètres	600	m <sup>2</sup>	10,95 \$	0,394 %	10,99 \$	6 595,89 \$
2	Enlèvement des graffitis sur le domaine privé	5	Repérage de graffitis	80	heure	60	0,394 %	60,24 \$	4 818,91 \$
2	Enlèvement des graffitis sur le domaine privé	6	Déplacement urgent	10	unité	150 \$	0,394 %	150,59 \$	1505,91 \$
Montant total (sans taxes) - Lot 2									185 513,05 \$

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement de la Division de la voirie à l'activité Nettoyage et balayage des voies publiques.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue indirectement à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030, qui est d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux d'enlèvement de graffitis en continu aident à contrer la réapparition de nouveaux graffitis sur le long terme tout en redonnant un sentiment de sécurité aux citoyens de l'arrondissement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat au CA : 5 mai 2026  
Début du contrat : 15 mai 2026  
Fin du contrat : 14 mai 2027

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe  
(Zakaria HAMRAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michael HESSA  
agent(e) technique en ingenierie municipale

#### **ENDOSSÉ PAR**

Hugo NAPPERT  
directeur(trice) - travaux publics en arrondissement

Le : 2026-04-08



**Dossier # : 1260297015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un avenant modifiant la convention de contribution financière avec l'organisme « Marchés d'Ici » - Octroyer une contribution financière supplémentaire de 7 000 \$ à la contribution financière déjà octroyée par la résolution CA26 260025 pour la réalisation du Marché Angus 2026

Il est recommandé :

D'approuver un avenant de convention avec l'organisme Marchés d'ici pour la réalisation du Marché Angus pour la saison 2026;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer l'avenant de convention pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie);

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 7 000 \$ à l'organisme provenant du budget de fonctionnement.

**Signé par** Hugo NAPPERT **Le** 2026-04-27 15:42

**Signataire :** Hugo NAPPERT

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) - travaux publics en arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1260297015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un avenant modifiant la convention de contribution financière avec l'organisme « Marchés d'Ici » - Octroyer une contribution financière supplémentaire de 7 000 \$ à la contribution financière déjà octroyée par la résolution CA26 260025 pour la réalisation du Marché Angus 2026

**CONTENU****CONTEXTE**

Afin d'assurer la réouverture du Marché Angus pour la saison 2026, le conseil d'arrondissement doit se prononcer sur l'octroi d'une contribution financière additionnelle à l'organisme Marchés d'ici qui reprend l'organisation du marché.

Le montage financier de l'organisme démontre qu'un soutien financier supplémentaire est nécessaire pour en assurer sa pérennité, en raison de nouvelles exigences réglementaires impliquant des frais supplémentaires non prévus pour l'organisme (plan de signalisation).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA26 260025 (7 avril 2026) Approuver un projet de convention avec l'organisme Marchés d'ici pour la réalisation du Marché Angus pour la saison 2026 - Octroyer une contribution financière de 4 000 \$ à l'organisme provenant du budget de fonctionnement.

CA25 26 0091 (5 mai 2025) Approuver un projet de convention avec l'organisme « Les Marchés d'ici » pour la réalisation du Marché Angus pour la saison 2025 - Octroyer une contribution financière de 16 250 \$.

**DESCRIPTION**

Marchés d'ici, un organisme à but non lucratif (OBNL) fondé et dirigé depuis vingt-cinq ans, propose de reprendre en charge le Marché Angus, qui a connu dix-huit années d'existence. L'organisme propose un cadre administratif professionnel et expérimenté pour assurer la stabilité et le développement du Marché Angus.

L'organisme organise le site, monte hebdomadairement les installations, gère la préparation et la tenue de l'événement, équipe le site en matériel adéquat et recrute les producteurs artisans de l'agro-alimentaire.

Les Marchés d'ici sollicite une aide financière supplémentaire auprès de l'Arrondissement au montant de 7 000 \$ afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires.

**JUSTIFICATION**

Ce projet s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement. La tenue de marchés publics favorise des échanges conviviaux entre les producteurs et les consommateurs. Ces événements seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. En plus, le marché public dans Rosemont-La Petite-Patrie s'inscrit dans les initiatives de l'Arrondissement d'encourager l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Octroyer une contribution financière de 7 000 \$ à l'organisme provenant du budget de fonctionnement.

#### **MONTRÉAL 2030**

L'organisme mandataire assumera les activités de communication et identifiera le soutien de l'Arrondissement dans toutes ses publications

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le responsable du dossier assumera le suivi des obligations relatives à la convention et la coordination du soutien.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme mandataire assumera les activités de communication et identifiera le soutien de l'Arrondissement dans toutes ses publications.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le responsable du dossier assumera le suivi des obligations relatives à la convention et la coordination du soutien.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Zakaria HAMRAOUI)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve CADIEUX  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-27

Simone BONENFANT  
Directrice  
Relations avec les citoyens, Services  
administratifs et Greffe



**Dossier # : 1266267004**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 28 février au 3 avril 2026 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 28 février au 3 avril 2026 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-22 07:54

**Signataire :** Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1266267004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 28 février au 3 avril 2026 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 28 février au 3 avril 2026 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA26 26 26 0051 prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour les périodes du 1er au 28 février 2026, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

CA26 26 0032 prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour les périodes du 1er au 31 décembre 2025 et du 1er au 31 janvier 2026, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

CA26 26 0008 prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour les périodes du 1er au 31 octobre 2025 et du 1er au 30 novembre 2025, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

CA25 26 0257 prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour les périodes du 1er au 31 juillet, du 1er au 31 août 2025 et du 1er au 30 septembre 2025 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

CA25 26 0187 prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 30 juin 2025 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**DESCRIPTION**

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Oana BAICESCU-PETIT  
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles Rosemont -  
La Petite-Patrie

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-20

Annie LAFRENIERE 2  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et communications  
(arrondissement)



**Dossier # : 1266417004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, par l'entremise du passif environnemental au titre des sols contaminés, d'un budget additionnel d'un montant de 97 380,89 \$, net de ristournes, pour les services professionnels reliés à l'élaboration des plans et devis des mesures de mitigation des gaz requises dans le cadre du projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette

**IL EST RECOMMANDÉ :**

Demander au Conseil municipal de majorer la dotation de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 97 380,89 \$, net de ristournes, pour les services professionnels reliés à l'élaboration des plans et devis des mesures de mitigation des gaz requises dans le cadre du projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-22 07:54

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1266417004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, par l'entremise du passif environnemental au titre des sols contaminés, d'un budget additionnel d'un montant de 97 380,89 \$, net de ristournes, pour les services professionnels reliés à l'élaboration des plans et devis des mesures de mitigation des gaz requises dans le cadre du projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre Père-Marquette, situé au 1600, rue de Drucourt, se trouve dans l'emprise de l'ancienne carrière no 30, dont les limites exactes ne sont pas précisément documentées dans ce secteur. En raison de cette localisation, il est probable que le site soit susceptible de générer des biogaz.

Le projet de réaménagement et de mise aux normes du Centre Père-Marquette est actuellement à l'étape de la planification. Les plans et devis ont été préparés par les firmes suivantes :

- Première Équipe Architecture inc. (PÉA)\* pour la discipline de l'architecture - Contrat 23-127-SP;
- EMS Structure inc. pour les disciplines de la structure et du génie civil - Contrat 24-091-SP.
- Bouthillette Parizeau inc. (BPA) pour les disciplines de la mécanique, de l'électricité et des télécommunications - Contrat 24-092-SP ;

Des travaux ponctuels impliquant des interventions sur les sols sont prévus à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Ces travaux comprennent notamment :

- La mise aux normes des circulations verticales en matière d'accessibilité universelle, incluant l'ajout de deux ascenseurs hydrauliques sur pieux forés ;
- Le réaménagement des vestiaires existants situés au sous-sol, comprenant la démolition et la reconstruction des dalles sur sol ;
- La reconstruction du bassin de la piscine intérieure, incluant la démolition des dalles sur sol périphériques au bassin ;
- La reconstruction d'un trottoir actuellement affaissé afin d'assurer un accès universel à l'entrée principale du bâtiment, situé sur la rue de Bellechasse ;

- La fourniture et l'installation d'un transformateur sur socle (TSS) visant à augmenter la capacité de l'entrée électrique du bâtiment. Selon les investigations réalisées, ce transformateur ne serait pas situé dans l'emprise de l'ancienne carrière. Une base sur pieux sera néanmoins aménagée afin de prévenir les tassements différentiels et de limiter les travaux d'excavation.

Par ailleurs, diverses études et caractérisations environnementales ont démontré la présence de biogaz et de radon, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Centre Père-Marquette. En conséquence, le Service de l'environnement de la Ville de Montréal a recommandé à l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie de retenir les services d'une firme spécialisée afin d'élaborer les mesures de mitigation requises pour la gestion des biogaz.

Un contrat de gré à gré a ainsi été octroyé à la firme WSP Canada inc., laquelle a été mandatée pour concevoir un système de mitigation visant à contrôler les risques d'intrusion de méthane et de radon dans les secteurs touchés par les travaux.

Enfin, une coordination étroite des plans produits par WSP a été effectuée avec l'ensemble des documents du projet afin d'assurer l'intégration adéquate des mesures de mitigation proposées au projet global de réaménagement et de mise aux normes du Centre Père-Marquette.

\* *Anciennement Poirier Fontaine Architectes inc .*

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution no. CA24 26 0254 - 2 décembre 2024 - Autoriser une dépense de 564 096,10 \$, taxes incluses, incluant un montant de 67 691,53 \$, taxes incluses pour les contingences et de 45 127,69 \$, taxes incluses, pour les incidences - Octroyer un contrat de services professionnels en architecture à « Poirier Fontaine Architectes Inc. » au montant de 451 276,88 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette - Appel d'offres 23-127-SP

Résolution no. CA24 26 0255 - 2 décembre 2024 - Autoriser une dépense de 429 719,06 \$, taxes incluses, incluant un montant de 51 566,29 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 34 377,52 \$, taxes incluses, pour les incidences - Octroyer un contrat de services professionnels en structure et génie civil à « EMS Structure Inc. » au montant de 343 775,25 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette - Appel d'offres 24-091-SP

Résolution no. CA24 26 0256 - 2 décembre 2024 - Autoriser une dépense de 521 555,35 \$, taxes incluses, incluant un montant de 62 586,64 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 41 724,43 \$, taxes incluses, pour les incidences - Octroyer un contrat de services professionnels en mécanique, électricité et télécommunications à « Bouthillette Parizeau Inc. » au montant de 417 244,28 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette - Appel d'offres 24-092-SP

## **DESCRIPTION**

WSP a soumis un montant forfaitaire de 60 821,20 \$, taxes incluses pour la fourniture des services suivants :

- Revue des plans 50 % et 80%, en cours d'élaboration, en architecture, en mécanique, en électricité, en génie civil et en structure, et des données disponibles sur les conditions rencontrées dans le secteur;
- Rencontres avec l'arrondissement, le service de l'environnement et les autres professionnels (PÉA, EMS et BPA);
- Prises de mesure de concentrations en méthane dans les puits d'observation

existants;

- Préparation de plans et devis pour l'aménagement de mesures de mitigation;
- Estimation des coûts reliés aux travaux de mitigation.

PÉA a soumis un montant forfaitaire de 10 548,96 \$, taxes incluses pour la fourniture des services suivants :

- La conception de couvercles étanches et de ports d'échantillonnage pour 5 fosses existantes;
- L'intégration et la coordination des sorties (cheminées) et prises d'air du réseau de captation de biogaz;
- L'intégration de mesures de sécurité aux endroits des sorties (cheminées);
- La coordination du réseau de captation de biogaz;
- La coordination des estimations en lien avec les travaux de biogaz;
- La coordination avec les autres disciplines.

EMS a soumis un montant forfaitaire de 13 452,08\$, taxes incluses pour la fourniture des services suivants :

- Coordination technique additionnelle : Analyse des plans de WSP, identification des conflits avec les fondations (semelles, pieux) et le drainage, et recherche de solutions techniques pour les passages de conduites. Ajustement des estimés en lien avec les modifications.
- Réunions de coordination et analyse préliminaire: Temps alloué pour les ateliers de coordination supplémentaires avec WSP pour arrimer les interventions aux plans et devis.
- Surveillance chantier et bureau additionnelle: Considérant la complexité additionnelle engendrée par le système de gestion des gaz souterrains, des interventions additionnelles sont à prévoir en surveillance.

BPA a soumis un montant de 12 127,56 \$, taxes incluses pour la fourniture des services suivants :

- Participation aux réunions d'information, de suivi et de coordination avec WSP;
- Analyse de la documentation liée aux différentes émissions de WSP (rapports, plans, devis, etc.)
- Évaluation des travaux à effectuer et l'impact que ceux-ci auront sur les systèmes déjà en plan notamment:
  - La planification de la stratégie pour l'ajout de gardes d'eau/siphons de courses sur tous les tuyaux allant vers le puisard pompé existant de la salle de filtration incluant le drainage de la plage.
  - L'ajout d'un couvercle étanche sur le puisard pompé de la salle de filtration avec évent distinct vers le toit. Respect des dégagements par rapport aux éléments électriques et d'entrées d'air.
  - L'ajout d'un couvercle étanche sur la fosse de la palestre.
  - L'étanchéisation autour des conduits.
  - La relocalisation des pompes puisards, tuyauterie, panneaux et sectionneurs.
  - Prévisions des disjoncteurs et conduits vides pour l'éventuelle modification du réseau de biogaz en système actif.
  - Modification au TSS/CSI et coordination avec Hydro-Québec.
- Coordination avec les disciplines de structure et d'architecture (modification au puisard, couvercles, tranchées, etc.)
- Réaménagement et modifications dans la maquette Revit, plans et devis en mécanique et électricité.
- Révision de l'estimation.

## JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne dispose pas de l'ensemble des ressources humaines et matérielles requises pour assurer les services professionnels liés à la conception du système de mitigation des biogaz, incluant la planification ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réaménagement et de mise aux normes du centre Père-Marquette.

En conséquence, l'Arrondissement a procédé à une sollicitation du marché auprès de deux fournisseurs spécialisés, soit Biothermica Technologies inc. et WSP Canada inc., afin de retenir une firme possédant l'expertise requise en gestion des biogaz pour la réalisation du mandat.

Biothermica Technologies inc. a indiqué ne pas être en mesure de réaliser le mandat en raison de sa charge de travail actuelle. Pour sa part, WSP Canada inc. a soumis une offre au montant de 60 821,20 \$, taxes incluses.

Le contrat de gré à gré no 25-111-SG a ainsi été accordé à WSP Canada inc. par l'Arrondissement en date du 25 novembre 2025.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est admissible au financement offert par le Passif environnemental au titre des sites contaminés.

Le montant de 97 380,89 \$, net de ristournes est réparti comme suit :

Firmes	No. Contrat	No. Bon de commande	Montant soumis Avant taxes	Montant soumis Avec taxes	Montant soumis Net	Ligne au BC à utiliser
WSP Canada inc.	25-111-SG	1748203	52 899,50 \$	60 821,20 \$	55 537,86 \$	1
<b>Première Équipe Architecture inc. (PÉA)</b>	23-127-SP	1690462	9 175,00 \$	10 548,96 \$	9 632,60 \$	2
EMS Structure inc. (EMS)	24-091-SP	1690807	11 700,00 \$	13 452,08 \$	12 283,54 \$	3
Bouthillette Parizeau inc. (BPA)	24-092-SP	1690717	10 548,00 \$	12 127,56 \$	11 074,08 \$	3
SOUS-TOTAL :			84 322,50 \$	96 949,79 \$	88 528,08 \$	
					<b>Contingence de 10 % :</b>	<b>8 852,81 \$</b>
					<b>TOTAL :</b>	<b>97 380,89 \$</b>

Le financement offert par le Passif environnemental est assujéti aux conditions suivantes :

- Le responsable de l'exécution du projet, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, devra effectuer une reddition de compte trimestrielle au Service de l'environnement sur les dépenses effectuées au cours de l'année;
- Le montant maximal de ce projet est une estimation et pourrait être moindre si les dépenses finales sont inférieures aux prévisions;
- Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville-centre, à même la réserve

du *Passif environnemental* des sites contaminés de la Ville de Montréal.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier  
(Stefania GORE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Karine AVARD, Service de l'environnement et de la transition écologique  
Claire MERCKAERT, Service de l'environnement et de la transition écologique

Lecture :

Karine AVARD, 13 avril 2026

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie DESLISLE

**ENDOSSÉ PAR**

Félix CHAMPAGNE-PICOTTE

Le : 2026-04-13

Gestionnaire immobilier

directeur(-trice)-developpement du territoire  
et etudes techniques



**Dossier # : 1266417003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de Réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette

**IL EST RECOMMANDÉ :**

d'autoriser la présentation du projet de Réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette au ministère de l'Éducation dans le cadre du " Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - Volet 1 (Infrastructures sportives et récréatives) ";

de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles au projet.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-22 07:53

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1266417003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de Réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 10 décembre 2025, le gouvernement du Québec, via le ministère de l'Éducation (MÉ), a annoncé l'ouverture du deuxième appel de projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) prévu pour le 23 février 2026. Voici les principales informations du programme :

1. Le programme comporte deux volets :
  - Infrastructures sportives et récréatives (volet 1)
  - Infrastructures de plein air (volet 2).
2. Une enveloppe budgétaire de 300 M\$ est prévue pour le programme pour l'ensemble du Québec.
3. Le programme peut financer jusqu'à 66 % du coût admissible du projet jusqu'à concurrence de 20 M\$ pour le volet 1 (échéance - fin des travaux 5 ans) et jusqu'à 500 000 \$ pour le volet 2 (échéance - fin des travaux 3 ans).
4. Les organismes admissibles sont :
  - Les organismes municipaux,
  - Les organismes à but non lucratif,
  - Les coopératives de solidarité,
  - Les organismes scolaires et d'enseignement supérieur,
  - Une instance des Premières Nations ou Inuit reconnue par le gouvernement du Québec.
5. Un organisme admissible doit être propriétaire ou emphytéote du terrain et de l'infrastructure faisant l'objet de la demande.
6. Comme mentionné dans le programme, les projets nécessiteront :
  - Une résolution du conseil d'administration de l'organisme, le cas échéant, et un engagement à conclure une entente de partage des installations ou l'entente déjà conclue (pour les organismes OBNL, coopérative de solidarité, organisme scolaire et d'enseignement supérieur uniquement)
  - Une résolution du conseil d'arrondissement concerné (excepté : organisme scolaire et d'enseignement supérieur)
  - Une résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal (excepté : organisme scolaire et d'enseignement supérieur)

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports (SGPMRS) a reçu le mandat de coordonner le programme auprès des arrondissements incluant la vérification de l'admissibilité des projets, dans le but de recommander ceux devant être appuyés pour la Ville.

Cette façon de faire vise à maximiser les soutiens financiers pour des projets montréalais et réduire l'administration liée à la multiplication des demandes. Une résolution du comité exécutif est nécessaire pour le dépôt des demandes de subvention auprès du ministère de l'Éducation. Le sommaire décisionnel visant à autoriser le dépôt des projets municipaux et appuyant les projets tiers sera présenté par le SGPMRS.

Dans le contexte actuel, pour le dépôt des projets du volet 1, la direction générale a autorisé, l'appui de façon prioritaire, un maximum d'un projet par arrondissement, parmi ceux déjà admissibles à un programme du SGPMRS et dont la mise en œuvre n'a pas encore débuté.

En ce sens, le projet priorisé par le SGPMRS pour l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, dans le cadre du volet 1, est le projet du Réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette.

### **Critères d'admissibilité du PAFIRSPA – Gouvernement du Québec**

Le projet doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Le demandeur doit être un organisme admissible
- L'infrastructure doit être admissible;
- Les travaux prévus doivent être admissibles;
- Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande;
- L'aide demandée et le cumul de l'aide gouvernementale doivent respecter les exigences prévues;
- Pour un même projet, l'organisme demandeur ne doit pas avoir été soutenu financièrement par le ministère de l'Éducation lors d'un précédent appel de projets d'un programme du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

### **Critères d'admissibilité de la Ville des projets à déposer par les arrondissements et les Services**

- Adéquation avec les critères de sélection du PAFIRSPA
- Dépôt d'un maximum d'un projet par arrondissement par volet
- Projets en lien avec les orientations et politiques de la Ville
  - Les plans directeurs des installations sportives de la Ville de Montréal
  - Montréal 2030
  - Plan nature et sports
  - Politique de transition écologique et développement durable des immeubles municipaux
- Projets dont la réalisation des travaux doit être effectuée dans un délai maximal de cinq ans suivant la date de confirmation du soutien par le MÉ
- Projets municipaux d'un minimum de 1 M\$ pour le volet 1
- Le financement intégral des projets doit être inscrit à la planification décennale d'immobilisation (PDI) que la contribution provienne de l'arrondissement et/ou de la Ville Centre.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet.

## **DESCRIPTION**

En plus d'un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a demandé que les projets d'arrondissements aient une résolution d'appui du conseil d'arrondissement.

Voici une brève description du projet:

### **Réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette**

Adresse: 1600, rue de Drucourt, Montréal, Qc, H2G 1N6

Construit au début des années 1960, le centre Père-Marquette a connu de multiples phases d'agrandissement et de transformation au cours des décennies.

Ces interventions successives ont entraîné plusieurs non-conformités qu'il est désormais nécessaire de corriger, tant pour assurer la conformité du bâtiment aux exigences actuelles de la Régie du bâtiment du Québec que pour garantir un accès équitable à ce centre sportif pour l'ensemble des citoyens.

L'objectif principal du projet de réaménagement et de mise aux normes du centre Père-Marquette est de créer un milieu de vie accessible, sécuritaire, inclusif et durable, répondant aux besoins de l'ensemble de la population.

Le projet prévoit d'importantes mises aux normes touchant notamment l'accessibilité universelle, les systèmes de mécanique et d'électricité, ainsi que la protection incendie. Il comprend également plusieurs réaménagements intérieurs, en plus de travaux majeurs liés à la reconstruction du bassin de la piscine, de ses plages et au remplacement des équipements de la salle de filtration.

L'absence d'accessibilité universelle constitue l'un des enjeux majeurs à corriger au centre Père-Marquette. Plusieurs obstacles limitent actuellement l'utilisation des installations par une partie de la population, notamment:

- L'absence d'ascenseurs;
- Des vestiaires non inclusifs;
- Des entrées difficiles d'accès;
- Une installation aquatique non adaptée;
- Des toilettes non conformes.

Le projet vise ainsi à transformer l'édifice afin de permettre à toutes les clientèles — incluant les personnes à mobilité réduite, les familles, les aînés, les enfants, les utilisateurs d'appareils médicaux et les parents avec poussette — de circuler dans le bâtiment et d'accéder aux services de manière autonome, sécuritaire et équitable, et ce, simultanément.

## **JUSTIFICATION**

Les projets déposés dans le cadre du PAFIRSPA doivent avoir fait l'objet d'un appui du comité exécutif de la Ville et de l'arrondissement pour qu'ils puissent être analysés au ME et avoir la possibilité de bénéficier d'une aide financière.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le programme peut financer jusqu'à 66 % du coût admissible du projet jusqu'à concurrence de 20 M\$ pour le volet 1 (échéance - fin des travaux 5 ans).

Le montage financier du projet sera complété par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à même son programme décennal d'immobilisations (PDI) et le Programme Aquatique Montréal (PAM).

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

- Priorité #1 | Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050;
- Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
- Priorité #11 | Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique;
- Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aide financière du PAFIRSPA constitue une injection significative de fonds dans cette installation sportive et récréative de l'arrondissement.

L'acceptation du présent dossier dans les délais est nécessaire afin que les requérants puissent soumettre des dossiers complets dans le cadre du PAFIRSPA.

S'il est retardé ou refusé, les demandes seront incomplètes et ne pourront faire l'objet d'une analyse par le ME du Québec.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation des projets à déposer par le comité exécutif : 6 mai 2026

Date de fermeture de l'appel de projet pour le volet 1 (infrastructures sportives et récréatives) : 22 juin 2026 à 23h59

Suivi des dossiers soumis au ministère de l'Éducation par le requérant.

Janvier/février 2027 : Réception de la réponse du ministère de l'Éducation concernant la demande d'aide financière.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Severine HEYMANS, Service de la culture\_des sports et des loisirs

Lecture :

Severine HEYMANS, 10 avril 2026

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie DESLISLE  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-13

Félix CHAMPAGNE-PICOTTE  
directeur(-trice)-developpement du territoire  
et etudes techniques



**Dossier # : 1268695002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers, au montant de 50 000 \$, pour la réalisation de travaux visant à assurer la sécurité du public par la Direction du développement du territoire et des études techniques

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers, au montant de 50 000 \$, pour le financement de travaux qui doivent être réalisés en lieu et place pour assurer la sécurité du public par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-23 15:54

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1268695002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers, au montant de 50 000 \$, pour la réalisation de travaux visant à assurer la sécurité du public par la Direction du développement du territoire et des études techniques

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal dispose de pouvoirs réglementaires qui lui permettent d'intervenir en lieu, place et aux frais des propriétaires négligeant de se conformer aux exigences réglementaires. Ainsi, sur constat qu'un bâtiment présente une condition dangereuse qui n'est pas supprimée, la Ville peut prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public, en vertu de l'article 63 du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018) de la Ville de Montréal :

*Art. 63. Lorsqu'un bâtiment ou une construction présente une condition dangereuse, en raison de travaux, d'un feu, d'un manque de solidité ou pour quelque autre cause, le propriétaire doit prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la démolition de tout ou partie de ce bâtiment ou construction, pour supprimer cette condition dangereuse.*

*À défaut par le propriétaire de se conformer au premier alinéa, l'autorité compétente peut effectuer les travaux et prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la démolition, pour assurer la sécurité du public .*

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie doit intervenir à l'égard de divers bâtiments présentant des conditions dangereuses pour la sécurité publique. Malgré des inspections et plusieurs avis transmis aux propriétaires, les situations n'ont pas été corrigées et demeurent non conformes à la réglementation en vigueur. Afin d'assurer la sécurité du public, l'arrondissement doit donc intervenir et réaliser les travaux requis en lieu et place des propriétaires, conformément à la réglementation municipale.

**JUSTIFICATION**

Le budget de fonctionnement de la Direction du développement du territoire et des études techniques n'est pas suffisant pour supporter financièrement les travaux qui sont requis.

La Direction demande donc de financer ces travaux à partir du compte de surplus de gestion de l'Arrondissement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers d'un montant total de 50 000 \$.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas au plan stratégique Montréal 2030.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Zakaria HAMRAOUI)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 23 avril 2026

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sabrina LEMIRE-LAUZON  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-09

Félix CHAMPAGNE-PICOTTE  
directeur(-trice)-developpement du territoire  
et etudes techniques



**Dossier # : 1260297013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 75 000 \$ pour le financement d'une étude de potentiel de vocation économique et culturel de l'édifice du Bain Saint-Denis, situé au 7075, rue Saint-Hubert.

Il est recommandé d'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 75 000 \$ pour le financement d'une étude de potentiel de vocation économique et culturel de l'édifice du Bain Saint-Denis, situé au 7075, rue Saint-Hubert.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-22 07:59

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1260297013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 75 000 \$ pour le financement d'une étude de potentiel de vocation économique et culturel de l'édifice du Bain Saint-Denis, situé au 7075, rue Saint-Hubert.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Bain Saint-Denis, situé au 7075, rue Saint-Hubert, est un immeuble municipal emblématique du patrimoine bâti de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Construit au début du XX<sup>e</sup> siècle, il a historiquement offert une vocation publique et collective, principalement liée à l'offre aquatique municipale.

L'installation est fermée depuis la fin de l'été 2024 en raison de l'état avancé de vétusté du bâtiment et de travaux majeurs requis pour assurer sa mise à niveau. Au cours des vingt dernières années, de nombreuses études, expertises et interventions ponctuelles ont été réalisées afin de maintenir l'actif en opération, sans toutefois permettre un maintien durable de l'installation.

À l'hiver 2025-2026, dans le contexte de la crise de l'itinérance, le bâtiment a été mobilisé à titre temporaire comme halte-chaueur, dans le cadre d'une convention de prêt à court terme conclue avec un organisme communautaire. Cette occupation exceptionnelle a confirmé le rôle social que peut jouer le bâtiment, tout en demeurant transitoire et non pérenne.

Dans ce contexte, l'arrondissement souhaite désormais se doter d'une lecture stratégique et prospective quant au devenir du Bain Saint-Denis, au-delà de sa vocation historique, et documenter son potentiel de requalification à des fins culturelles, commerciales ou collectives, en cohérence avec les orientations municipales et les besoins du milieu.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le présent mandat vise à **octroyer un contrat à une firme externe spécialisée** afin de réaliser une **étude stratégique du potentiel de développement du Bain Saint--Denis**, en appui à la prise de décision.  
 L'étude devra notamment :

- analyser le potentiel de requalification du bâtiment en excluant toute option résidentielle;
- proposer deux à trois scénarios de développement réalistes, à vocation culturelle, commerciale ou collective;
- documenter, pour chaque scénario, les conditions de réussite, les risques, les contraintes et les opportunités;
- identifier des modèles de gouvernance et des pistes de financement envisageables;
- analyser les avantages et les inconvénients des différents statuts de propriété de l'immeuble, notamment le maintien de la propriété publique par l'Arrondissement, comparativement à un transfert de propriété ou à des formes de propriété externe, en cohérence avec les objectifs publics poursuivis;
- formuler des recommandations permettant d'orienter les décisions des élus et élus.

L'étude vise à documenter le potentiel de requalification du bâtiment à des fins culturelles, commerciales ou collectives. **Toute option résidentielle est exclue du périmètre du présent mandat**, conformément aux orientations actuelles et aux analyses déjà réalisées.

#### JUSTIFICATION

Le budget de fonctionnement de la Direction d'arrondissement n'est pas suffisant pour soutenir financièrement les projets. La Direction d'arrondissement demande donc de financer ce projet à partir du compte de surplus de gestion de l'Arrondissement.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers d'un montant total de 75 000 \$

#### MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, particulièrement afin de développer une économie plus verte et inclusive en soutenant l'achat local et en offrant à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2026: Finalisation des paramètres du projet et de ses objectifs

Juin 2026: Entreprandre le processus de sollicitation du marché et d'octroi d'un contrat de gré à gré

Juillet 2026: Octroi du contrat et début de l'échéancier de réalisation

Le processus d'octroi du contrat devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les meilleures conditions de mise en oeuvre du projet. Tout retard dans le processus

pourrait entraîner le non-respect des échéanciers prévus.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Zakaria HAMRAOUI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Christine DUBUC  
commissaire - developpement economique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Kevork ALMAJIAN  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et developpement economique

Le : 2026-04-16



**Dossier # : 1269187001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers, au montant de 50 000 \$ pour la réalisation d'études environnementales pour le site du parc du Père-Marquette par la Direction du développement du territoire et des études techniques

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers, au montant de 50 000 \$ pour la réalisation d'études environnementales pour le site du parc du Père-Marquette par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-22 07:55

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1269187001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers, au montant de 50 000 \$ pour la réalisation d'études environnementales pour le site du parc du Père-Marquette par la Direction du développement du territoire et des études techniques

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc du Père-Marquette est situé sur les lots no. 3 795 049, 5 064 073, 5 064 074, 5 128 956 et 5 128 957 du cadastre du Québec, entre les rues Chambord et Marquette, la rue Drucourt et la rue des Carrières à Montréal dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie désire réaliser des études environnementales afin d'anticiper les enjeux environnementaux reliés à la présence des deux anciennes carrières 1 (no. 29 et no. 30) dans l'emprise du parc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

En raison de la présence des deux anciennes carrières dans l'emprise du parc, lorsque des travaux futurs d'aménagement seront planifiés, ils seront assujettis à l'application du paragraphe 9 du premier alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), soit l'obtention d'une autorisation ministérielle pour construire sur un lieu d'élimination des matières résiduelles désaffecté.

La Ville souhaite donc réaliser des études afin d'établir l'historique environnemental du secteur et d'évaluer les risques environnementaux dans le cadre d'un éventuel projet.

**JUSTIFICATION**

Le budget de fonctionnement de la Direction du développement du territoire et des études techniques n'est pas suffisant pour supporter financièrement l'étude environnementale requise du parc du Père-Marquette.

La Direction demande donc de financer la réalisation de ce mandat à partir du compte de surplus de gestion de l'Arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers d'un montant total de 50 000 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Zakaria HAMRAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 20 avril 2026

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lina Maria GIRALDO

**ENDOSSÉ PAR**

Félix CHAMPAGNE-PICOTTE

Le : 2026-04-16

conseiller(-ere) en aménagement

directeur(-trice)-développement du territoire  
et études techniques

**Dossier # : 1260284001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la création du comité des finances de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et nommer deux membres élus pour y siéger

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'approuver la création du comité des finances de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

De définir ses objectifs comme suit :

- Assurer un suivi continu de la situation financière de l'Arrondissement afin de favoriser la l'adhésion et la compréhension des élu(e)s.
- Démocratiser et documenter la prise de décision financière.
- Soutenir et assurer avec rigueur la priorisation et/ou la dépriorisation des projets en fonction de la capacité financière actuellement limitée de l'Arrondissement.
- Améliorer la prévisibilité des dépenses et des engagements.
- Se conformer aux recommandations de la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de la Ville afin de soutenir une saine gestion financière.

De tenir au moins six (6) séances de travail par année;

De nommer les membres du conseil d'arrondissement suivants pour y siéger :

- M. François Limoges, maire d'arrondissement;
- Mme Josefina Blanco, conseillère de ville (district Saint-Édouard).;

De fixer au 1er novembre 2029 le terme de leur mandat au sein de ce comité.;

De désigner également le directeur d'arrondissement, la directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe, la cheffe de division - ressources financières et matérielles et la directrice de cabinet à titre de membres du comité.

De mandater la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe, pour soutenir les travaux du comité.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-22 07:57

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1260284001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la création du comité des finances de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et nommer deux membres élus pour y siéger

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En accord notamment avec l'article 2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) et l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11-4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des commissions et comités en lien avec ses domaines de responsabilités.

Le présent dossier vise la création d'un comité sur les finances de l'arrondissement, et à définir sa composition et son mandat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet.

**DESCRIPTION**

Le comité aura pour mandat de se pencher sur les enjeux liés aux budgets et de formuler des recommandations au Conseil d'arrondissement afin d'assurer une gestion financière responsable et centrée sur les priorités. De façon plus précise, ses travaux serviront à orienter le processus décisionnel, notamment en ce qui a trait à :

- l'évolution des dépenses, des revenus et des écarts financiers;
- le suivi des engagements financiers majeurs et des projets prioritaires;
- les orientations financières et assurer la priorisation des projets en fonction de la capacité financière de l'Arrondissement;
- la confection budgétaire, incluant la prise de décision relative aux ajustements fiscaux et aux mesures de compression;
- la répartition et l'utilisation des surplus.

Les rencontres se tiendront aux six (6) à huit (8) semaines et seront animées par le directeur d'arrondissement.

Le comité sera également composé de représentants issus de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe (directrice, cheffe de division -

Ressources financières et matérielles), et des autres directions de l'arrondissement, lorsque requis. La directrice de cabinet, le personnel de soutien aux élus et la division du greffe apporteront également un soutien aux travaux du comité.

Le présent dossier vise également à nommer M. François Limoges et Mme Josefina Blanco à titre de membres du comité issus du conseil d'arrondissement, et ce, jusqu'au 1er novembre 2029.

## **JUSTIFICATION**

La création dudit comité a pour objectifs :

- d'assurer un suivi continu de la situation financière de l'Arrondissement afin de favoriser l'adhésion et la compréhension des élu(e)s.
- de démocratiser et documenter la prise de décision financière.
- de soutenir et assurer avec rigueur la priorisation et/ou la dépriorisation des projets en fonction de la capacité financière actuellement limitée de l'Arrondissement.
- d'améliorer la prévisibilité des dépenses et des engagements.
- de se conformer aux recommandations de la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de la Ville afin de soutenir une saine gestion financière.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption, par le conseil d'arrondissement, d'une résolution ou d'un règlement s'avère essentielle pour doter l'arrondissement d'un nouveau comité.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une première rencontre du comité est prévue pour le mois de juin 2026.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Arnaud SAINT-LAURENT  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-21

Simone BONENFANT  
Directrice - Relations avec les citoyens,  
services administratifs et greffe

**Dossier # : 1268724004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Piano public Petite-Italie », « Marche des patriotes », « Piano Public Plaza St-Hubert », « La Petite-Italie en fête », « Piano Public parc Molson », « Tour de l'île », « Ouverture de saison », « Leloup et ses fourmis - 4e édition », « Fête journée d'ouverture de la saison de baseball 2026 », « Stations loisirs », « Fête nationale du Québec à Montréal », « Îlot aux trésors », « Soirée Salsa Cubaine et Rueda », « Zone artistique temporaire », « Le traditionnel Défilé de la Fête nationale à Montréal », « Fête nationale au parc Joseph-Paré », « Jeudis show », « Tournoi provincial 9U de BGR », « Théâtre de la roulotte », « Indiscrétions publiques », « Spectacle de cirque », « Jeux de la rue estivaux 2026 », « Conte de jardin », « Concert Campbell », « Cinéma en famille », « Théâtre de la roulotte », « Théâtre de la roulotte », « Chansons françaises avec un chansonnier », « Championnats régionaux 9U 2026 », « Soirée hommage à Moist et Our Lady Peace par Silver and Clumsy », « Fête de la rentrée 2026 », « Journée fermeture et remise de trophées » - Approuver une convention de soutien technique avec « Fillactive » pour son événement « Célébrations Fillactive »

Il est recommandé :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA-180, articles 7(2<sup>o</sup>) et 39), l'ordonnance 2026-26 \_\_\_\_ jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2026-26 \_\_\_\_ jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2026-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant la fermeture de

rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2026-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-23 15:38

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1268724004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Piano public Petite-Italie », « Marche des patriotes », « Piano Public Plaza St-Hubert », « La Petite-Italie en fête », « Piano Public parc Molson », « Tour de l'île », « Ouverture de saison », « Leloup et ses fourmis - 4e édition », « Fête journée d'ouverture de la saison de baseball 2026 », « Stations loisirs », « Fête nationale du Québec à Montréal », « Îlot aux trésors », « Soirée Salsa Cubaine et Rueda », « Zone artistique temporaire », « Le traditionnel Défilé de la Fête nationale à Montréal », « Fête nationale au parc Joseph-Paré », « Jeudis show », « Tournoi provincial 9U de BGR », « Théâtre de la roulotte », « Indiscrétions publiques », « Spectacle de cirque », « Jeux de la rue estivaux 2026 », « Conte de jardin », « Concert Campbell », « Cinéma en famille », « Théâtre de la roulotte », « Théâtre de la roulotte », « Chansons françaises avec un chansonnier », « Championnats régionaux 9U 2026 », « Soirée hommage à Moist et Our Lady Peace par Silver and Clumsy », « Fête de la rentrée 2026 », « Journée fermeture et remise de trophées » - Approuver une convention de soutien technique avec « Fillactive » pour son événement « Célébrations Fillactive »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons un dossier comportant des événements qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement en 2026. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., (RCA-180), articles 7(2<sup>o</sup>) et 39;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., Chapitre C-4.1, article 3;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA26 260036 - 9 mars 2026, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le

bruit et les nuisances, R.R.V.M., (RCA-180), articles 7(2<sup>o</sup>) et 39; Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8; Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., Chapitre C-4.1, article 3; Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7; Programmation d'événements publics : « Cabane Masson Village », « Chasse aux cocos », « Exposition de violettes africaines et gesnériacées 2026 », « La Petite-Italie en fête », « Distribution de végétaux, compost et paillis », « Marcher et Rouler pour la Dystrophie Musculaire Canada », « Azimut 5 - Masson en fête », « BBQ de la SDC », « Le Relais de l'ALPAR Johanne-Soucy », « En route vers Italfest MTL », « Le dernier BBQ du député Gabriel Nadeau-Dubois », « Samedis pour emporter », « Héritage 1976 – Rosemont en action, jeunesse en mouvement », « Ital Auto Fest », « Plaza Palooza », « Jeudis antipasti », « ItalFestMTL », « Ferragosto sur Dante » (1268724002)

CA24 260114 - 3 juin 2024, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit, RCA-180, articles 7(2<sup>o</sup>) et 39; le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8; le Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 pour la fermeture de rue; le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5; et le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7; Programmation d'événements publics : « Fête de fin d'année école Le Vitrail », « Course des couleurs », « Stations Loisir », « Dîner Plein air annuel de la GRICS », « Une année d'apprentissage à l'École de musique Saint-Zotique », « Ça déménage dans Rosemont! », « Répétitions Théâtre La Roulotte », « Le traditionnel Défilé de la Fête nationale à Montréal », « Fête d'ouverture des camps de jour », « Ciné-parc Dante », « Les marchés engagés », « Hisse et Ho », « Les Samedis pour emporter », « Ital Auto Fest », « Prestations musicales », « Ciné en plein air », « Théâtre Masson Village », « Projections extérieures », « ItalfestMTL », « Procession de Sainte-Marie », « Festival pour l'amour des enfants », « Rue-école Saint-Ambroise », « Festival Ukrainien de Montréal », « Fête de la rentrée » et « Marche du rein de Montréal » (124717006)

CA24 260091 - 6 mai 2024, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit, RCA-180, articles 7(2<sup>o</sup>) et 39; le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8; le Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 pour la fermeture de rue; le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5; et le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7; Programmation d'événements publics : « Camion de rue parc du Pélican », « Camion de rue parc Lafond », « Camion de rue parc Père-Marquette », « Piano public », « Projection du film Coco Ferme au parc Dante », « Braderie de l'Isle - 10e anniversaire », « Pique Nique festif », « Spectacle de musique Masson-Village », « Tour de l'Île de Montréal », « La petite histoire de Rolande », « Journée d'Ouverture », « Course pour les Femmes AIMEZ-VOUS 2024 », « Sextas de Forro », « Fête nationale du Québec à Montréal », « Fête nationale de Rosemont--La Petite-Patrie », « Cinéma sous les étoiles », « Éphémère, un cirque sous les nuages », « Jeudis show », « Tournoi Atome », « Théâtre de La Roulotte », « Concert Campbell », « Théorie de la corde », « Cinéma en famille », « Les indiscretions publiques » et « Marche pour le Phare » (1247178005)

## DESCRIPTION

Les événements sont de nature culturelle, ludique, récréative et sportive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

## JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective

d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en favorisant la rencontre citoyenne dans un cadre convivial ainsi que l'accès aux diverses expériences culturelles. Ces activités génèrent une affluence et contribuent au rayonnement de l'arrondissement.

Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non permettra aux organismes d'autofinancer leurs activités et d'augmenter la valeur ajoutée de leur événement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les activités des différents événements sont entièrement sous la responsabilité financière et logistique des promoteurs. L'Arrondissement offre un soutien logistique, selon ses capacités, à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion sociale, en équité et en accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements répertoriés dans le tableau de l'annexe A, en pièce jointe, seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier l'approbation des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'Arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements :

- des rencontres de coordination avec les services concernés seront tenues avant les événements, si nécessaire;
- les permis autorisant les événements sur le domaine public seront émis par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ariane GUERRIAT  
agent(e) de projets, promotions et  
evenements speciaux

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-16

Brigitte LEFEBVRE  
chef(fe) de division - culture, biblio, sports,  
loisirs et dev. social



**Dossier # : 1260297010**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Édicter une ordonnance - Interdire la circulation des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés, de 11 à 17 heures, du 4 juin au 18 octobre 2026 inclusivement

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'édicter l'ordonnance \_\_\_\_\_, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin d'interdire la circulation des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés, de 11 à 17 heures, du 4 juin au 18 octobre 2026 inclusivement.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-22 07:48

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1260297010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance - Interdire la circulation des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés, de 11 à 17 heures, du 4 juin au 18 octobre 2026 inclusivement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conscient de l'importance grandissante du marché Jean-Talon, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est soucieux d'assurer à l'ensemble de ses usagers, qu'ils soient consommateurs, maraîchers, commerçants, résidents ou fournisseurs, un environnement agréable et convivial, pour y faire des affaires ou pour profiter de l'ambiance, de la qualité des produits et services et du caractère unique offert par le marché Jean-Talon. En 2006, une première étape de piétonnisation a vu le jour.

De 2007 à 2010, les voies nord et sud de la place du Marché-du-Nord, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien ont été fermées à la circulation, pour tous les véhicules routiers, les vendredis, samedis et dimanches de 11 à 17 heures, du début du mois de juin au mois d'octobre.

En 2017, afin d'augmenter le sentiment de convivialité et d'enrichir l'expérience des usagers du marché Jean-Talon, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a bonifié d'un jour par semaine la période de piétonnisation des voies nord et sud de la place du Marché-du-Nord. Ainsi, la piétonnisation s'est déroulée du jeudi au dimanche, de même que lors des jours fériés, de 11 à 17 heures, et ce, du jeudi 8 juin au dimanche 14 octobre inclusivement.

Les éditions 2018 à 2024 se sont déroulées selon les mêmes conditions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 1247178004 AVRIL 2024 pour des demandes similaires concernant Règlement sur le bruit, RCA-180, articles 7(2<sup>o</sup>) et 39; Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8; Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 pour la fermeture de rue; Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5; Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

CA25 26 0147, juin 2025 - Édicter une ordonnance - Interdire la circulation des véhicules

routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés, de 11 à 17 heures, du 12 juin au 19 octobre 2025 inclusivement (GDD 1250284002).

## **DESCRIPTION**

Fort du succès des expériences antérieures, il est proposé d'autoriser la fermeture de la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) à la circulation véhiculaire, y compris les véhicules de livraison de marchandises, tous les jeudis, vendredis, samedis et dimanches compris entre le premier jeudi de juin et le troisième dimanche d'octobre, soit du jeudi 4 juin au dimanche 18 octobre 2026 inclusivement, de même que le 24 juin (fête nationale du Québec), le 1er juillet (fête nationale du Canada), le 1er septembre (fête du Travail) et le 12 octobre 2026 (Action de grâce), de 11 à 17 heures.

L'objectif est d'obtenir, lors des journées de grand achalandage, un environnement agréable, fonctionnel, convivial et sécuritaire pour les piétons qui y circulent.

Pour ce faire, l'Arrondissement installera une signalisation indiquant les dates, jours et heures de fermeture des rues, avant le début de la période précitée.

Puis, lors des périodes de fermeture de rues, les bollards rétractables installés en 2011 seront actionnés par les cols bleus de l'Arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

La mise en oeuvre de ce projet au marché Jean-Talon doit se réaliser dans le respect du caractère du marché et en y maintenant un environnement agréable, fonctionnel et convivial pour les usagers, tout en permettant le fonctionnement du marché au niveau de ses activités d'approvisionnement de marchandises.

La piétonnisation de ces tronçons du domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Il favorise non seulement le partage de l'espace public, mais également son animation, et de ce fait, il contribue à l'épanouissement de la population en favorisant la rencontre citoyenne dans un cadre convivial et l'accès à diverses expériences d'usagers. La piétonnisation et l'animation de l'espace public génèrent une affluence et contribuent au rayonnement du marché Jean-Talon et de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents intervenants au projet assument les coûts reliés à leurs interventions respectives.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion sociale, en équité et en accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La piétonnisation du marché Jean-Talon sera présentée pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier l'approbation des plans d'installation. Elle sera balisée en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'Arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements :

- des rencontres de coordination avec les services concernés seront tenues avant les événements, si nécessaire;
- les permis autorisant les événements sur le domaine public seront émis par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve CADIEUX  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Kevork ALMAJIAN  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et développement économique

Le : 2026-04-13

**Dossier # : 1260297009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance – Autorisation pour la tenue d'un marché public fermier, chaque samedi, pendant la période du 27 juin au 5 septembre 2026 de 10h00 à 14h00 au parc Joseph-Paré. Édicter les ordonnances permettant la diffusion de bruit sur le site de 10h00 à 14h00, la vente d'articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non et la consommation de boissons alcoolisées sur le site de 10h00 à 14h00, chaque samedi, du 27 juin au 5 septembre 2026.

Il est recommandé :

D'autoriser la tenue d'un marché public fermier (marché P'tit Beaubien) chaque samedi du 27 juin au 5 septembre 2026, de 10h00 à 14h00 au parc Joseph-Paré,

- d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279, art. 521) l'ordonnance \_\_\_\_\_, autorisant l'installation et le maintien d'affiches, bannières et fanions portant le nom de l'événement et des partenaires, sur la rue Beaubien Est et dans le parc Joseph-Paré, entre le 1er juin et le 7 septembre 2026;

- d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA-180, articles 7(2<sup>o</sup>) et 39), l'ordonnance \_\_\_\_\_, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

- d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance \_\_\_\_\_, permettant de vendre des marchandises, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-23 15:42

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1260297009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance – Autorisation pour la tenue d'un marché public fermier, chaque samedi, pendant la période du 27 juin au 5 septembre 2026 de 10h00 à 14h00 au parc Joseph-Paré. Édicter les ordonnances permettant la diffusion de bruit sur le site de 10h00 à 14h00, la vente d'articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non et la consommation de boissons alcoolisées sur le site de 10h00 à 14h00, chaque samedi, du 27 juin au 5 septembre 2026.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie donne le mandat de la coordination et de la mise en oeuvre d'un marché public fermier à la Maison de l'Amitié pour la saison estivale 2026 afin de favoriser l'accès à des aliments frais, de saison et produits localement. L'évènement marché public du P'tit Beaubien desservira les quartiers Petite-Louisiane et l'Assomption et contribuera à la sécurité alimentaire dans le secteur de Rosemont - La Petite-Patrie, moins bien desservi par des commerces offrant des produits frais et locaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.o.

**DESCRIPTION**

En collaboration avec l'opérateur de Marché la Maison de l'amitié, l'Arrondissement organisera un marché public au parc Joseph-Paré dans le secteur du P'tit Beaubien chaque samedi à partir du 27 juin 2026 jusqu'au 5 septembre 2026, entre 10h et 14h pour la vente au public. L'arrivée des marchands et l'installation du marché commenceront dès 8h30 le samedi matin. Des producteurs d'aliments locaux du Québec seront invités à y tenir un kiosque afin d'y vendre leurs produits.

À la suite des demandes formulées par les organisateurs, il y a lieu d'autoriser la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non ainsi que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

La tenue du marché public fermier nécessite que trois ordonnances soient édictées relativement au *Règlement d'urbanisme (01-279, article 521)*, au *Règlement sur le bruit (RCA-180, articles 7(2<sup>o</sup>) et 39)*, *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)*.

**JUSTIFICATION**

Le marché public P'tit Beaubien améliorera l'accès à des fruits et légumes frais aux citoyens du quartier. Le Marché public se veut aussi un lieu d'échanges et de rencontres pour favoriser une vie de quartier dynamique, inclusive, participative et solidaire.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les activités des différents événements sont entièrement sous la responsabilité financière et logistique de la Maison de l'Amitié. L'Arrondissement offre un soutien logistique, selon ses capacités, à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés. L'Arrondissement facilite la tenue des marchés par un soutien logistique (accès à l'eau et à l'électricité) et un soutien technique par l'accès à du matériel (tables, chaises, etc.).

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion sociale, en équité et en accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'Arrondissement.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Tenue d'un marché public fermier :

- des rencontres de coordination avec les services concernés seront tenues avant les événements, si nécessaire;
- les permis autorisant les événements sur le domaine public seront émis par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve CADIEUX  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-13

Kevork ALMAJIAN  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et développement économique



**Dossier # : 1260297011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter deux ordonnances, en vertu du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) et du Règlement sur la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1) afin d'autoriser les camions de cuisine de rue et les vélos triporteurs aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées dans certains parcs de l'arrondissement, pour la période du 15 mai au 31 octobre 2026 et approuver les sites identifiés.

Il est recommandé :

D'autoriser les camions de cuisine de rue et les vélos triporteurs aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées dans certains parcs et sur le domaine public de l'arrondissement, pour la période du 15 mai au 31 octobre 2026;

D'édicter à cette fin les ordonnances \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_, en vertu, respectivement, du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) et du Règlement sur la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1) afin

D'approuver les sites identifiés au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-22 07:47

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1260297011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter deux ordonnances, en vertu du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) et du Règlement sur la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1) afin d'autoriser les camions de cuisine de rue et les vélos triporteurs aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées dans certains parcs de l'arrondissement, pour la période du 15 mai au 31 octobre 2026 et approuver les sites identifiés.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La cuisine de rue a fait son apparition dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dès 2013. D'abord présentée sous la forme de projets pilotes en collaboration avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) lors d'événements publics divers, événements « pop-up culinaires » et événements culturels en régie, l'offre de cuisine de rue a évolué vers la création de sites permanents en 2014.

Le 23 mars 2015, le conseil municipal a adopté le *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039). Celui-ci permet aux Arrondissements d'autoriser, à certains endroits préalablement identifiés, de la cuisine de rue sur une base saisonnière ou annuelle. L'annexe B du règlement fait état des sept sites que compte alors l'arrondissement.

À la fin de chacune des saisons estivales suivantes, les sites ont été évalués et des recommandations concernant la gestion de ces derniers ont été émises par l'Arrondissement et le Service de la concertation des arrondissements. En raison de la faible fréquentation, tant de la part des exploitants que des usagers de la cuisine de rue, des sites ont été progressivement retirés de la liste des sites autorisés dès la saison 2016.

Après deux années de projet pilote et quatre années d'opération en site dédié, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et ses partenaires dans la gestion de la cuisine de rue en sont venus à la conclusion que l'activité des camions de cuisine de rue a atteint un niveau de maturité et d'acceptabilité sociale qui permette de revoir les conditions dans lesquelles cette activité commerciale est pratiquée.

En mars 2020, la Ville de Montréal a ouvert la voie à une nouvelle approche envers l'activité de cuisine de rue. Ses objectifs sont de simplifier la gestion administrative, de maximiser la visibilité des camions de cuisine de rue dans les secteurs où leur présence est permise, d'offrir une expérience culinaire véritablement urbaine et de qualité et de lui offrir les meilleures conditions qui soient pour s'épanouir. À cet effet, elle a mandaté l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) pour en assurer la gestion et elle a invité les Arrondissements à ouvrir leur territoire à la promulgation d'ordonnances favorisant une approche événementielle de l'activité.

Par la présente, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite donc permettre la cuisine de rue. À cette fin, ce sommaire recommande d'édicter trois ordonnances autorisant l'usage de vélos triporteurs et de camions de rue aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées dans certains parcs de l'arrondissement et sur le domaine public de l'arrondissement pour la période du 15 mai au 31 octobre 2026.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA25 26 0107 (5 mai 2025) - Édicter trois ordonnances, en vertu du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) et du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) afin d'autoriser les camions de cuisine de rue et les vélos triporteurs aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées dans certains parcs de l'arrondissement, pour la période du 15 mai au 15 novembre 2025 et approuver les sites identifiés

Résolution CA24 260068 (2 avril 2024) - Édicter trois ordonnances, en vertu du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039), du Règlement sur la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1) et du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin d'autoriser les camions de cuisine de rue et les vélos triporteurs aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées dans certains parcs et sur le domaine public de l'arrondissement, pour la période du 15 avril au 15 novembre 2024 et approuver les emplacements identifiés.

Résolution CA23 260126 - (5 juin 2023) - Édicter deux ordonnances, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1) et du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin d'autoriser les camions de cuisine de rue et les vélos triporteurs aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées dans certains parcs et sur le domaine public de l'arrondissement, pour la période du 6 juin au 31 octobre 2023 et approuver les emplacements identifiés

Résolution CA22 260100 (2 mai 2022) - Édicter une ordonnance pour permettre l'usage de vélos triporteurs aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées dans certains parcs de l'arrondissement pour la période du 3 mai au 31 octobre 2022 et approuver le calendrier et les sites identifiés pour ces événements - Édicter des ordonnances pour permettre l'usage de camions de cuisine de rue aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées sur le domaine public pour la période du 3 mai au 31 octobre 2022 et approuver le calendrier et les emplacements identifiés pour ces événements - Édicter des ordonnances pour permettre l'usage de camions de cuisine de rue aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées lors d'événements publics déjà autorisés au cours de l'année 2022.

Résolution CA21 26 0138 (7 juin 2021) - Édicter une ordonnance pour permettre l'usage de vélos triporteurs aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées dans certains parcs de l'arrondissement pour la période du 8 juin au 31 octobre 2021 et approuver le calendrier et les sites identifiés pour ces événements - Édicter des ordonnances pour permettre l'usage d'un camion de cuisine de rue aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées lors de l'événement hebdomadaire du marché du parc du Pélican les jeudis 17 juin et entre le 8 juillet et le 2 septembre 2021 inclusivement et approuver le calendrier et l'emplacement identifié pour cet événement.

Résolution CA21 26 0039 (8 mars 2021) - Édicter des ordonnances pour les événements de cuisine de rue pour la période du 9 mars au 31 octobre 2021 et approuver le calendrier et les emplacements identifiés pour ces événements.

Résolution CA20 26 0139 (25 juin 2020) - Édicter des ordonnances pour les événements de cuisine de rue pour la période du vendredi 26 juin au samedi 31 octobre 2020 et approuver le

calendrier et les sites identifiés pour ces événements.

Résolution CA19 26 0210 (3 juin 2019) - Édicter des ordonnances pour les événements de cuisine de rue pour la période du 6 juin au 29 septembre 2019 et approuver le calendrier et les sites identifiés pour ces événements.

## DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'approuver diverses ordonnances précisant le calendrier, les emplacements et les conditions d'exploitation de la cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement, qu'elle soit pratiquée dans les parcs à l'aide de vélos triporteurs, sur rue lors d'événements dédiés ou à titre d'offre complémentaire dans le cadre d'événements publics déjà autorisés par le conseil d'arrondissement.

Ci-dessous, les emplacements et les conditions autorisant la présence d'un vélo triporteur dans certains parcs de l'arrondissement :

- Parc Maisonneuve, 1 vélo triporteur autorisé, tous les jours du 15 mai au 31 octobre 2026, selon d'horaire du parc. Il est à noter qu'il n'est pas permis d'opérer à moins de 100 mètres du chalet du parc Maisonneuve.

De plus, il s'agit d'édicter une ordonnance en vertu du règlement P-1, *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* pour permettre la tenue d'événements autorisant la vente et la consommation de nourriture et de boissons non alcoolisées sur le domaine public aux journées et aux heures inscrites au tableau qui précède.

Ci-dessous, les emplacements et les conditions autorisant la présence de camions de rue dans certains parcs de l'arrondissement :

### Parc Père-Marquette

- 2 camions autorisés, sur la rue Garnier, entre la rue des Carrières et le boulevard Rosemont (côté est), et rue des Carrières, entre la rue Marquette et la rue Garnier (côté nord).
- Tous les jours, du 15 mai au 31 octobre 2026, de 8 h à 23 h.
- Le nombre maximal de camions est pour l'emplacement et non par tronçon de rue.
- Aucun camion du côté résidentiel des tronçons autorisé.
- Les événements autorisés par ordonnance de l'Arrondissement ont préséance sur la présente ordonnance.

### Parc Lafond

- 2 camions, sur le boulevard Saint-Joseph, entre la 13e et 16e Avenue, côté nord.
- Tous les jours, du 15 mai au 31 octobre 2026, de 8 h à 23 h.
- Le nombre maximal de camions est pour l'emplacement et non par tronçon de rue.
- Aucun camion du côté résidentiel des tronçons autorisé.
- Les événements autorisés par ordonnance de l'Arrondissement ont préséance sur la présente ordonnance.

De plus, il s'agit d'édicter une ordonnance en vertu du règlement P-1, *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, pour permettre la tenue d'événements autorisant la vente et la consommation de nourriture et de boissons non alcoolisées sur le domaine public aux journées et aux heures inscrites au tableau qui précède.

## JUSTIFICATION

Depuis leur apparition dans les rues de Montréal en 2013, les camions de cuisine de rue ont bénéficié d'une grande visibilité, ce qui a permis à cette nouvelle industrie de prendre de l'expansion dans les secteurs des festivals, des fêtes de quartier, et même des événements privés, tels que des fêtes de famille ou des mariages.

La demande ayant évolué, l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) et la Ville de Montréal en sont venues à la conclusion que l'offre sur rue devait aussi s'adapter à l'aspect événementiel que présente le regroupement de camions sur un même site. Parce que les activités événementielles attirent davantage de clients que les sites quotidiens statiques, l'approche préconisée en 2026 vise à atteindre les mêmes objectifs à l'égard du développement de la cuisine de rue à Montréal ainsi qu'à maximiser la présence des camions de cuisine de rue et des vélos triporteurs dans un esprit de convivialité et de qualité de vie urbaine.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du plan stratégique Montréal 2030, notamment quant à l'offre de milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de proximité, et dans la poursuite des engagements en inclusion sociale et en équité territoriale.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) sera responsable des communications pour les événements pour lesquels elle est promotrice.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve CADIEUX  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-13

Kevork ALMAJIAN  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et développement économique



**Dossier # : 1260297012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3.1 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre des projets des Quais Masson et des placettes sur Beaubien Est.

Il est recommandé :

D'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3.1 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre des projets des Quais Masson et des placettes sur Beaubien Est en 2026.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-22 07:49

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1260297012

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3.1 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre des projets des Quais Masson et des placettes sur Beaubien Est.

**CONTENU****CONTEXTE****Aménagements Beaubien Est :**

Depuis quelques années, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie réalise des aménagements temporaires sur la rue Beaubien Est par la création d'îlots de fraîcheur et de placotoirs pour les personnes utilisant cette artère commerciale. L'Arrondissement a obtenu la collaboration et l'appui de l'Association des commerçants et des professionnels de Beaubien Est pour installer des placettes quatre saisons sur l'artère commerciale en 2026.

**Aménagements Masson :**

Depuis quelques années, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie réalise des aménagements temporaires sur la Promenade Masson par la création d'îlots de fraîcheur et de placotoirs pour les personnes utilisant cette artère commerciale. L'Arrondissement a obtenu la collaboration et l'appui de la Société de développement commercial Promenade Masson.

La Promenade Masson, située sur la rue du même nom, entre la rue D'Iberville et la 12<sup>e</sup> Avenue, est une artère commerciale importante et authentique de Montréal. Située au cœur du district du Vieux-Rosemont, elle regroupe plus de 150 commerces et services variés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 26 0108 - 5 mai 2025 - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3.1 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre des projets des Quais Masson et des placotoirs sur la rue Saint-Zotique Est en 2025 (1259173006).

CA25 26 0170 - 7 juillet - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3.1 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre des placettes sur Beaubien Est (1259173003).

CA25 260062 - 10 mars 2025 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 685 000 \$ pour le financement de divers projets du

développement économique de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe-Volet 2.

CA24 26 0116 - 3 juin 2024 - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3.1 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre des projets des Quais Masson, Saint-Zotique Conviviale, réseau d'îlots d'été et piétonnisation Plaza Saint-Hubert 2024.

CA23 260060 - 3 avril 2023 - Autoriser un virement de crédits de 189 500 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour des aménagements temporaires sur le domaine public sur les rues Masson, Saint-Zotique Est, Beaubien Est et dans le secteur Angus - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre de l'événement Saint-Zotique Conviviale et des Quais Masson 2023 (NRS 23-031-SG) (1238954002).

CA22 260068 - 4 avril 2022 - Autoriser un virement de crédits de 160 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour des aménagements temporaires sur le domaine public sur les rues Masson et Saint-Zotique Est- Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre de l'événement Saint-Zotique Conviviale (1228954004).

## DESCRIPTION

En vertu de l'article 3.1 du *Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1), le conseil d'arrondissement peut permettre la consommation d'alcool, sur le domaine public, dans le cadre d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, aux conditions qu'il détermine.

Le présent dossier décisionnel vise à édicter une ordonnance permettant la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées libres d'accès au public dans le cadre des projets Quais Masson sur la Promenade Masson et dans le cadre du projet de placettes verdies sur le territoire de l'Association des commerçants et professionnels de la rue Beaubien Est, selon les lieux déterminés, et ce, du 15 mai au 31 octobre 2026.

Cette ordonnance sera valable selon l'horaire suivant :

- Dimanche au mercredi, entre 10 h et 23 h;
- Jeudi au samedi, entre 10 h et minuit.

## JUSTIFICATION

La Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) régit la vente et le service d'alcool dans les établissements licenciés et sur les terrasses liées à ces derniers. Les terrasses mutualisées liées au présent dossier décisionnel n'étant pas associées à des établissements licenciés de la Ville de Montréal, il faut régir la consommation d'alcool sur ces terrasses libres d'accès installées sur le domaine public.

Les terrasses mises à disposition du public permettront la consommation de nourriture et d'alcool, achetés à proximité des terrasses libres d'accès, selon l'horaire indiqué ci-haut, contribuant à la fois à créer des lieux de socialisation sur les artères commerciales et à assurer un lien entre les terrasses et les établissements commerciaux à proximité.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dynamisation des rues et artères commerciales sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement prévoit de la communication en lien avec le projet et cette ordonnance à proximité des Quais Masson et des placettes de Beaubien Est.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve CADIEUX  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Kevork ALMAJIAN  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et développement économique

Le : 2026-04-14



**Dossier # : 1269228001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance afin d'autoriser un dépassement des heures prévues à l'article 10 du Règlement RCA-180 sur le bruit pour la réalisation des travaux de pavage en 2026 sur le boulevard Rosemont, la rue Beaubien Est et la rue Saint-Zotique Est dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est recommandé :

D'autoriser un dépassement des heures prévues à *l'article 10 du Règlement RCA-180 sur le bruit* afin de permettre la réalisation des travaux de pavage en 2026 sur le boulevard Rosemont, la rue Beaubien Est et la rue Saint-Zotique Est dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

D'édicter à cette fin l'ordonnance \_\_\_\_\_, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA-180).

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-22 07:51

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1269228001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance afin d'autoriser un dépassement des heures prévues à l'article 10 du Règlement RCA-180 sur le bruit pour la réalisation des travaux de pavage en 2026 sur le boulevard Rosemont, la rue Beaubien Est et la rue Saint-Zotique Est dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de pavage prévus par les services centraux en 2026 sur trois axes majeurs, soit le boulevard Rosemont, la rue Beaubien Est et la rue Saint-Zotique Est, nécessitent la réalisation de certaines opérations de nuit afin de réduire l'impact sur la mobilité, la sécurité et les opérations du transport collectif. Ces interventions comportent toutes des fermetures complètes de chaussée qui ne peuvent être mises en place durant le jour sans entraîner des perturbations considérables pour les usagers. L'entrepreneur s'engage à appliquer des mesures de mitigation du bruit adaptées aux milieux résidentiels concernés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A.

**DESCRIPTION**

Dans le cadre des travaux de pavage octroyés par la ville de Montréal, l'entrepreneur demande de prévoir la réalisation de travaux de nuit pour ne pas perturber la circulation dans ces secteurs, travaux qui seront effectués de soir ou de nuit au besoin. L'entrepreneur doit respecter les exigences présentées au devis technique du Cahier des charges. La résolution permettrait d'effectuer les travaux en soirée, de nuit ainsi que durant les périodes actuellement interdites la fin de semaine, au lieu des interdictions prévues à compter de 19 h en semaine et du dimanche au lundi matin, tel qu'énoncé à l'article 10.

Ce dernier se lit actuellement comme suit :

**Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-180)**

*Article 10. Il est interdit de faire des travaux de dynamitage, de construction d'un bâtiment, y compris la démolition, la réfection, la livraison de matériaux et autres travaux de même nature, ainsi que tous travaux d'excavation ou de compactage : 1° du lundi au vendredi, de 19 h à 7 h le lendemain; 2° à compter de 19 h le samedi, jusqu'à 10 h le dimanche; 3° à compter de 19 h le dimanche, jusqu'à 7 h le lundi suivant. Le premier alinéa ne s'applique pas aux travaux devant être exécutés d'urgence.*

1. Réh AQ/PCPR – 524104 - Boulevard Rosemont, entre l’avenue Christophe-Colomb et la rue Saint-Denis

Ce tronçon est directement adjacent à la boucle d’autobus du métro Rosemont, un nœud central où transitent de nombreux circuits de la STM tout au long de la journée. La fermeture complète requise pour le pavage de jour occasionnerait d’importantes déviations, des ralentissements et une augmentation des risques pour les usagers du transport collectif. De plus, l’achalandage automobile demeure élevé en tout temps, ce qui rend difficile la mise en place d’une zone de travail sécuritaire. La réalisation des interventions de nuit permettrait de minimiser l’impact sur les opérations de la STM et d’assurer que la chaussée fraîchement pavée demeure fermée, sans compromettre la mobilité générale.

2. 527002 – PCPR/PRCPR - Rue Beaubien Est, entre la rue Saint-Denis et l’avenue Christophe-Colomb

La rue Beaubien Est dessert le terminus et la station de métro Beaubien, où plusieurs circuits d’autobus effectuent leurs correspondances. Compte tenu de cet achalandage soutenu, particulièrement en journée, une fermeture complète entraînerait des impacts majeurs sur la sécurité des déplacements et sur les opérations de la STM. La réalisation des travaux durant les vacances scolaires 2026, ou selon la période déterminée en coordination avec l’arrondissement, permettrait également de réduire les conflits avec la présence des terrasses commerciales. Les interventions effectuées de nuit garantissent une meilleure fluidité et une exécution plus rapide des travaux, grâce à une circulation réduite.

3. Rue Saint-Zotique Est, entre la rue des Écores et la 3e Avenue

Ce tronçon comprend des bandes cyclables fortement utilisées et se situe dans un secteur résidentiel dense. La fermeture complète pour le pavage de jour perturberait significativement les déplacements actifs et créerait des enjeux de sécurité importants pour les cyclistes et les automobilistes. Le travail de nuit réduit ces impacts et permet de limiter l’interaction entre les usagers et la machinerie lourde. En travaillant de nuit, l’entrepreneur peut aussi maintenir une meilleure continuité du réseau cyclable et minimiser les perturbations locales.

La résolution serait valide pour l'année 2026.

## **JUSTIFICATION**

L'entrepreneur est conscient que les travaux se dérouleront aux abords d'un secteur résidentiel. Ainsi, il mettra en place les ressources et les mesures nécessaires afin d'accélérer les travaux tout en minimisant les bruits de chantier (sons blancs de recul, éviter le claquement des bennes, aviser les équipes de ne pas faire de bruits excessifs au chantier avec l'équipement/véhicules/discussions, entre autres).

Toutefois, il s'agit de la façon la plus rapide d'effectuer les travaux, sans engendrer des problématiques de sécurité des déplacements pour l'ensemble des usagers.

- Achalandage accru de voitures en tout temps dans la journée et non seulement en heure de pointe (AM/PM);
- Des travaux de jours seraient une nuisance pour les transports et la sécurité des usagers;
- Circuits d’autobus STM, de nuit, moins impactant que ceux de jour pour les fermetures complètes d’une direction à la fois.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact financier pour l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Voir grille d'analyse en pièce jointe.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Des répercussions sur la circulation pourraient être observées si ces travaux n'étaient pas réalisés en soirée ou durant la nuit.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des actions de communication devront par conséquent être prévues par l'entrepreneur avec le soutien du chargé de projet de la ville de Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les opérations auront lieu entre mai et décembre 2026.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine TCHERNEVA, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Paolo GALLEGUILLOS  
Agent technique circulation et stationnement

### **ENDOSSÉ PAR**

Félix CHAMPAGNE-PICOTTE  
directeur(-trice)-developpement du territoire  
et etudes techniques

Le : 2026-04-13



**Dossier # : 1267624001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement sur le comité consultatif sur la participation citoyenne de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie» afin de constituer ledit comité

Il est recommandé :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement sur le comité consultatif sur la participation citoyenne de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » afin de constituer ledit comité.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-04-22 07:57

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1267624001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement sur le comité consultatif sur la participation citoyenne de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie» afin de constituer ledit comité

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du lundi 2 juin 2025, le conseil d'arrondissement a adopté une motion prévoyant les trois éléments suivants :

- Que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie établisse un partenariat stratégique avec Transition en commun, afin de mettre en synergie l'expertise de cette alliance et l'engagement de l'arrondissement en matière de participation citoyenne, de démocratie locale et de transition socio-écologique;
- Qu'une démarche structurée de participation citoyenne soit amorcée, incluant dans un premier temps la création d'un comité de travail multipartite composé de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, de Transition en commun et de membres de la société civile locale en vue de lancer un chantier de participation citoyenne d'ici la fin de l'année 2025;
- Que le chantier sur la participation citoyenne puisse aboutir à un renouvellement de la démocratie locale au sein de l'arrondissement avec une participation accrue des citoyen·nes et des groupes locaux aux décisions, ainsi qu'un mécanisme de suivi de l'application des décisions.

Conformément aux attentes signifiées au deuxième alinéa, un comité de travail multipartite s'est réuni à trois reprises entre les mois de juin et septembre 2025 afin d'étudier la documentation et définir le cadre requis pour mettre en place un chantier sur la participation citoyenne et recommander au conseil d'arrondissement les actions à entreprendre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA25 26 0122 du 2 juin 2025 : «Motion pour la création d'un partenariat stratégique avec Transition en commun».

## DESCRIPTION

Le présent projet de règlement vise à répondre à ces attentes en proposant la création du comité consultatif sur la participation citoyenne de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Le comité aura pour mandat d'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement des recommandations concernant :

1. le développement et la structuration de la participation publique et citoyenne sur le territoire de l'Arrondissement afin de poursuivre les orientations stratégiques de la Ville de Montréal que sont la transition écologique; la solidarité, l'équité et l'inclusion; la démocratie et la participation; ainsi que l'innovation et la créativité;
2. la production de politiques, de procédures et d'outils de participation publique et citoyenne applicables par l'Arrondissement sur son territoire;
3. la participation publique et citoyenne dans le cadre des plans, programmes et politiques, présents et à venir, de l'Arrondissement;
4. toutes les questions en matière de participation publique et citoyenne que lui soumet le conseil d'arrondissement.

Toutefois, le comité n'aura pas fonction d'arbitrer ou de prendre part, de quelque manière que ce soit, à une démarche de participation publique ou citoyenne au sujet d'une activité ou d'un projet de nature particulière.

La durée d'existence attendue du comité est de cinq ans, soit suffisamment de temps pour accomplir les mandats dont il se saisira ou qui lui seront confiés par le conseil, tout en lui imposant une limite de temps visant à s'assurer qu'il demeure pertinent.

Le comité se réunira entre 6 et 8 fois par année.

Le comité sera formé de douze à quinze membres répartis comme suit :

- les deux tiers des membres seront désignés parmi la société civile, dont plus ou moins la moitié sont des résidents ou résidentes de l'arrondissement, et plus ou moins l'autre moitié sont des citoyens ou citoyennes choisis pour leur fonction au sein d'organisations œuvrant sur le territoire de l'Arrondissement;
- le tiers des membres sera désigné parmi les membres du conseil d'arrondissement et le personnel de l'Arrondissement.

Le mandat des membres est de trois ans, renouvelable une fois.

Le conseil d'arrondissement devra considérer les critères suivants lors de la désignation des membres du comité : la diversité, l'inclusion, la pertinence et la représentativité.

Un membre du conseil d'arrondissement et au moins un membre de la société civile partageront la coprésidence du comité.

Une rémunération est prévue pour les membres désignés parmi la société civile. Le projet de règlement propose d'établir la rémunération à 75\$ par présence d'un ou une membre à une réunion. De plus, un ou une membre issu de la société civile qui assure la coprésidence aurait droit à une rémunération supplémentaire de 50\$ par présence pour sa participation à la préparation des réunions du comité.

## JUSTIFICATION

Conformément au troisième alinéa de la motion adoptée par le conseil d'arrondissement le 2 juin 2025, il est souhaité que les réalisations du comité consultatif sur la participation citoyenne de l'Arrondissement aient pour bénéfice « d'aboutir à un renouvellement de la démocratie locale au sein de l'arrondissement avec une participation accrue des citoyen·nes

et des groupes locaux aux décisions, ainsi qu'un mécanisme de suivi de l'application des décisions. »

Concernant la rémunération proposée des membres du comité issus de la société civile, elle est souhaitable afin :

- de reconnaître l'engagement en temps et en expertises de ses membres;
- d'encourager une présence plus assidue des membres du comité, ce qui permet d'assurer une diversité de voix dans les recommandations du comité;
- de favoriser la mobilisation des membres dans le temps afin que le comité bénéficie de l'expertise développée par ses membres.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget de fonctionnement sera proposé à la suite de l'adoption du présent projet de règlement.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce projet est aligné avec les priorités de la stratégie Montréal 2030 en ce qu'il contribue à la poursuite des deux priorités suivantes :

Priorité 10 Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision;

Priorité 17 Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

4 mai 2026 : avis de motion du projet de règlement

8 juin 2026 : adoption du règlement, adoption du budget de fonction du comité pour l'année 2026, adoption de l'ordonnance sur la désignation des membres du comité consultatif sur la participation citoyenne de l'Arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François SIMONEAU  
conseiller en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-21

Simone BONENFANT  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements



Dossier # : 1269944002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment mixte de 5 étages comprenant 15 logements et des locaux socio-communautaires pour la propriété située au 2570, boul. Rosemont.

Il est recommandé :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), le projet de résolution suivant :

1° D'autoriser, pour la propriété située sur le lot 2 170 241, la construction d'un bâtiment mixte de 5 étages et d'environ 1 051 m<sup>2</sup> comprenant 15 logements et des locaux socio-communautaires, malgré les non-conformités suivantes au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279) :

- La construction d'un bâtiment d'une hauteur maximale de cinq (5) étages et de 20 m, malgré les hauteurs maximales de trois (3) étages et de 12,5 m prescrites aux articles 8, et 9 du *Règlement* (01-279);
- L'aménagement de constructions hors toit comportant un retrait de 0 m par rapport aux murs adjacents à une cour avant ou implantés à la limite d'emprise de la voie publique, malgré les retraits équivalents à deux fois la hauteur prescrits à l'article 22.1 du *Règlement* (01-279);
- La construction d'un bâtiment sans toit végétalisé, malgré l'exigence prescrite à l'article 87.3 du *Règlement* (01-279);
- L'aménagement d'entrées principales d'un établissement partagées avec celles d'un logement, malgré l'interdiction prescrite à l'article 127.1 du *Règlement* (01-279);
- L'exercice de l'usage « activité communautaire ou socioculturelle », malgré les usages prescrits aux articles 121 et 122 du *Règlement* (01-279);
- L'exercice d'usages de la catégorie C.2 aux niveaux inférieurs au rez-de-chaussée, au rez-de-chaussée et au niveau immédiatement supérieur au rez-de-chaussée, malgré la classe d'occupation prescrite à l'article 161

du *Règlement* (01-279);

- L'aménagement d'une aire de chargement d'une longueur inférieure à 10,5 m et dérogatoire aux normes d'aménagement, malgré la longueur minimale de 10,5 m prescrite à l'article 539 du *Règlement* (01-279) et les normes d'aménagement prescrites aux articles 545 à 553 du *Règlement* (01-279).

2° D'assortir les autorisations prévues au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

- a) La présente autorisation devient nulle et sans effet si aucune demande de permis visant à s'en prévaloir n'est déposée dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;
- b) L'aire de chargement proposée doit permettre le stationnement du camion de livraison à l'intérieur des limites de la propriété privée.

3° D'assortir les autorisations prévues aux paragraphes 1° à une révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279). Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, les critères d'aménagement additionnels suivants s'appliquent :

- a) Assurer la réduction de l'effet monolithique du volume donnant sur le boulevard Rosemont, notamment par :
  - Une plus grande distinction du traitement architectural des deux premiers niveaux et des trois niveaux supérieurs;
  - Une plus grande intégration à l'échelle piétonne pour les deux premiers étages;
  - Une affirmation de la vocation institutionnelle du bâtiment;
  - Une segmentation verticale du volume vis-à-vis l'entrée.
- b) Raffiner le traitement architectural de l'angle Rosemont/des Carrières, notamment en rehaussant la fenestration;
- c) Rehausser le traitement architectural de l'entrée principale;
- d) Assurer la minimisation de l'impact visuel de la salle mécanique au toit, notamment par des reculs par rapport aux murs du 5<sup>e</sup> étage;
- e) Assurer le traitement des portions utilitaires (chambre annexe, construction hors toit) du bâtiment par un matériau de revêtement d'une plus grande durabilité et d'une apparence plus recherchée;
- f) Éviter les espèces au système racinaire trop agressif (*Populus Tremula*) dans l'aménagement paysager;
- g) Maximiser le volume d'eau retenue dans le jardin de pluie.

4° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148) s'appliquent.

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2026-03-25 09:22

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1269944002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment mixte de 5 étages comprenant 15 logements et des locaux socio-communautaires pour la propriété située au 2570, boul. Rosemont.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) a reçu une demande d'autorisation, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* , pour le redéveloppement du lot 2 170 241 portant le numéro d'immeuble 2570, boul. Rosemont.

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal.

Les dérogations demandées se rapportent aux usages, à la hauteur, aux toitures végétalisées, aux aires de chargement ainsi qu'aux normes relatives aux entrées principales.

L'autorisation de la résolution concernant ces éléments est susceptible d'approbation référendaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

L'objet de la présente résolution vise à permettre la construction d'un nouveau bâtiment mixte sur la propriété située au 2570, boul. Rosemont (lot 2 170 241). Le bâtiment à construire comprendrait cinq (5) étages hors sol et un niveau de sous-sol. Il accueillerait les locaux du Bureau de la communauté haïtienne de Montréal (BCHM), des espaces partagés dédiés à d'autres organismes communautaires et une grande salle multifonctionnelle. Au-dessus de ces usages socio-communautaires, des unités de logement destinées à de jeunes femmes issues des centres jeunesse sont prévues. Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un*

*immeuble*, car il déroge aux normes se rapportant aux usages, à la hauteur, aux toitures végétalisées, aux aires de chargement et aux entrées principales.

### Détails du projet

La construction serait située sur un terrain de forme triangulaire, ceinturé par le boulevard Rosemont, la rue Molson et la rue des Carrières. Il marque la fin de la rue des Carrières et de son parcours historique.

Le terrain comprend un bâtiment de faible implantation, vacant depuis quelques années, dont la démolition est imminente en raison de problématiques de sécurité.

Le bâtiment proposé aurait une hauteur d'environ 19 m et comprendrait 5 étages hors sol, surmontés d'une construction hors toit abritant des équipements mécaniques. Sa superficie au sol projetée est d'environ 1 051 m<sup>2</sup>, pour un taux d'implantation de 69 %. La densité proposée est de 2,84, alors que le taux de verdissement est de 20 %. Quinze (15) logements et des locaux communautaires sont prévus. Aucune case de stationnement véhiculaire n'est proposée, alors que 36 cases de stationnement pour vélos sont projetées, dont 28 intérieures. L'aménagement d'une aire de chargement desservant un organisme de distribution alimentaire est également prévu.

Le bâtiment proposé s'articule en trois blocs, chacun s'alignant aux rues entourant le site. Le volume le plus élevé donne sur le boulevard Rosemont et comprend deux niveaux de bureaux communautaires, surmontés des trois étages dédiés aux logements. Le volume donnant sur la rue Molson a une hauteur de deux étages et comprend notamment la salle multifonctionnelle partagée. Le troisième volume, triangulaire pour s'adapter à l'angle de la rue des Carrières, comprend les locaux destinés à l'organisme de distribution alimentaire et des espaces partagés. Un jardin collectif est prévu au-dessus du volume donnant sur la rue Molson, à la disposition de tous les usagers du bâtiment.

Le traitement architectural des façades est marqué par la brique rouge, typique du secteur d'insertion, à laquelle des motifs inspirés de l'architecture haïtienne sont ajoutés. La fenestration est disposée de façon à différencier les différents usages du bâtiment, plus régulière pour les étages résidentiels et plus éclatée pour les étages communautaires.

Les cours sont marquées par l'aménagement de deux jardins auxquels sont intégrés des éléments de rétention des eaux de pluie.

### Dérogations à la réglementation

Le projet proposé présente les dérogations suivantes à l'égard de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement :

	Réglementation (zone O353)	Paramètre du projet
Usages	C.2, H	C.2, H, activité communautaire ou socioculturelle
Classe d'occupation	A (rez-de-chaussée et niveaux inférieurs seulement)	Usages commerciaux au 2e étage
Hauteur en m	Max. 12,5 m	20m
Hauteur en étage	3	5
Construction hors toit	Retrait 2x hauteur	retrait 0 m
Toit vert	Exigé	Non prévu
Aires de chargement	Diverses normes	Non conforme

Entrées principales	Distinctes	Partagées
---------------------	------------	-----------

- Autoriser la dérogation aux articles 8 et 9 du *Règlement* (01-279), concernant la hauteur maximale prescrite en mètres et en étages;
- Autoriser la dérogation à l'article 22.1 du *Règlement* (01-279), concernant les retraits des constructions hors toit;
- Autoriser la dérogation à l'article 87.3 du *Règlement* (01-279), concernant les toits végétalisés;
- Autoriser la dérogation aux articles 121 et 122 du *Règlement* (01-279) concernant les usages;
- Autoriser la dérogation à l'article 127.1 du *Règlement* (01-279), concernant les entrées principales;
- Autoriser la dérogation à l'article 161 du *Règlement* (01-279), concernant la classe d'occupation;
- Autoriser la dérogation aux articles 539 et 545 à 553 concernant les aires de chargement.

## JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques a analysé la demande de projet particulier quant au respect des critères d'évaluation énoncés à l'article 9 du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-148). Voir la grille d'analyse à cet effet.

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de donner une suite favorable à la demande, pour les raisons suivantes :

- Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148);
- Le projet comprend une dimension résidentielle composée de logements de transition destinés à accueillir une clientèle vulnérable;
- Une mixité est proposée entre la portion résidentielle et les locaux d'organismes communautaires offrant des services à la population, notamment un service de distribution alimentaire;
- Des espaces collectifs sont mis à la disposition de la communauté;
- Le projet, par son développement, permettra de contribuer à la réduction d'îlots de chaleur et à bonifier le verdissement du secteur, par la libération d'espaces au sol;
- Le projet permet l'amélioration du cadre bâti du secteur, en remplaçant un bâtiment vacant et vétuste, sur un terrain sous-utilisé;
- La densité prévue est modulée afin d'être plus importante le long du boulevard Rosemont et plus douce le long des rues des Carrières et Molson;
- Des mesures de participation à la transition écologique sont prévues, notamment des jardins de pluie et des potagers en toiture.

La DDTET recommande d'assujettir les autorisations aux conditions suivantes :

- a) La présente autorisation devient nulle et sans effet si aucune demande de permis visant à s'en prévaloir n'est déposée dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;
- b) L'aire de chargement proposée doit permettre le stationnement du camion de livraison à l'intérieur des limites de la propriété privée.

Toutefois, la DDTET recommande d'assortir les autorisations prévues à une révision architecturale, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* et d'y ajouter les critères d'aménagement additionnels suivants :

- a) Assurer la réduction de l'effet monolithique du volume donnant sur le boulevard Rosemont, notamment par :
- Une plus grande distinction du traitement architectural des deux premiers niveaux et des trois niveaux supérieurs;
  - Une plus grande intégration à l'échelle piétonne pour les deux premiers étages;
  - Une affirmation de la vocation institutionnelle du bâtiment;
  - Une segmentation verticale du volume vis-à-vis l'entrée.
- b) Raffiner le traitement architectural de l'angle Rosemont/des Carrières, notamment en rehaussant la fenestration;
- c) Rehausser le traitement architectural de l'entrée principale;
- d) Assurer la minimisation de l'impact visuel de la salle mécanique au toit, notamment par des reculs par rapport aux murs du 5<sup>e</sup> étage;
- e) Assurer le traitement des portions utilitaires (chambre annexe, construction hors toit) du bâtiment par un matériau de revêtement d'une plus grande durabilité et d'une apparence plus recherchée;
- f) Éviter les espèces au système racinaire trop agressif (*Populus Tremula*) dans l'aménagement paysager;
- g) Maximiser le volume d'eau retenue dans le jardin de pluie.

## CCU

À la séance du 18 mars 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande. Voir l'extrait du procès-verbal ci-joint.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (voir Grille d'analyse Montréal 2030 en annexe au présent sommaire).

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement visant à adopter le projet particulier en première lecture : 7 avril 2026

Publication de l'avis public : avril 2026 (date à déterminer)

Consultation publique : fin avril 2026 (date à déterminer)

Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement visant à adopter le projet particulier en deuxième lecture : 4 mai 2026 (date à déterminer)

Processus référendaire : mai 2026 (dates à déterminer)

Conseil d'arrondissement pour adoption finale de la résolution : 6 juin 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philippe PANGERS  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-19

Félix CHAMPAGNE-PICOTTE  
directeur(-trice)-developpement du territoire  
et etudes techniques